

Octobre 1942
MONTREAL

Relations

LE CANADA FRANÇAIS À LA CROISÉE DES CHEMINS

Burton LeDOUX

LOI ANGLAISE ET DROIT CANONIQUE

Louis C. DE LÉRY

L'ÉCOLE CATHOLIQUE EN ONTARIO

Ernest-C. DÉSORMEAUX

UN MODÈLE: « SUNNY ACRES »

Albert PLANTE

- VOIES DE LA POÉSIE
- PANAMÉRICANISME INTÉGRAL

S O M M A I R E

OCTOBRE 1942

Éditoriaux 253

MORALITÉ DE GUERRE. — LIBERTÉ SYNDICALE. —
JUSQU'OU POUSSERA-T-ON L'ENRÔLEMENT?

Articles

LE CANADA FRANÇAIS À LA
CROISÉE DES CHEMINS . Burton LEDOUX 255

L'ÉLECTRIFICATION RURALE —
POURQUOI ET COMMENT
ÉTATISER? Albert RIOUX 259

PANAMÉRICANISME
INTÉGRAL Isaac TAPAJÔS 261

LOI ANGLAISE ET DROIT
CANONIQUE Louis C. de LÉRY 263

Commentaires

Ici et là... en éducation. — La valeur de la famille
illustrée par la guerre. — Suis-je le gardien de
mon frère?

Chroniques

L'ÉCOLE CATHOLIQUE EN
ONTARIO Ernest-C. DÉSORMEAUX 268

UN MODÈLE :
« SUNNY ACRES » Albert PLANTE 271

HORIZON INTERNATIONAL 274
Mexique. — Brésil. — France Libre. — Israël.

FAISONS LE POINT Jean VALLERAND 277

VOIES DE LA POÉSIE Roger DUHAMEL 278

Livres récents 280

*Les Canadiens français
et leurs voisins du sud* Guy SYLVESTRE

Le mariage Paul RACINE

NOS COLLABORATEURS

M. Burton LEDOUX, New-Yorkais d'origine canadienne-française, nous donne une première conclusion de ses études sociologiques déjà publiées dans RELATIONS. — M. Isaac TAPAJÔS, rédacteur au *Courrier du Soir* et à l'*Union* de Rio-de-Janeiro, est correspondant de RELATIONS pour le Brésil. — M. Albert RIOUX, B. SC. A., donne suite à son article sur l'électrification des campagnes paru en septembre. La *Terre de Chez Nous* éditera bientôt la thèse de doctorat de M. Rioux. — Le P. Louis C. DE LÉRY, S. J., est professeur de droit canonique au Scolasticat de l'Immaculée-Conception de Montréal. — M. Ernest-C. DÉSORMEAUX, secrétaire de l'Association des Commissaires d'écoles séparées en Ontario, est l'un des quatre représentants de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario au Comité ontarien d'Éducation Catholique. — Le P. Albert PLANTE, S. J., présente un reportage en liaison avec son article d'août sur la réadaptation des tuberculeux. — M. Roger DUHAMEL, journaliste au *Devoir*, et M. Jean VALLERAND, journaliste au *Canada*, sont nos chroniqueurs habituels des Lettres et du Cinéma.

RELATIONS

REVUE DU MOIS

Directeur: Jean-d'Auteuil RICHARD

Rédacteurs: Jacques COUSINEAU, Joseph-H. LEDIT,
Alexandre DUGRÉ, Émile BOUVIER, Omer GENEST.
Secrétaire de rédaction et administrateur: Paul RACINE

M. Gérard LEFEBVRE, 3774, rue
St-Denis (M.A. 9159), est autorisé
à recueillir à Montréal, Québec et
Ottawa, abonnements et réabonne-
ments. Les chèques doivent être faits
au nom de RELATIONS.

Prix de l'abonnement:
\$2.00 par année
A l'étranger: \$2.50
Pour les étudiants: \$1.50

Publiée par

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Centre de documentation, d'information et d'action sociale,
sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus.

Directeur: Joseph-Papin ARCHAMBAULT

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

1961, rue Rachel Est - Tél.: FRontenac 1189
MONTRÉAL CANADA

Relations

11^{ème} année, No 22

École Sociale Populaire, Montréal

Octobre 1942

É D I T O R I A U X

Moralité de guerre

AMERICA, le grand hebdomadaire catholique de New-York, a protesté naguère contre certaines pratiques immorales qui, sous le prétexte de protéger les soldats étatsuniens contre les maladies vénériennes, s'introduisent dans l'armée avec la permission sinon l'encouragement des autorités militaires des États-Unis: « Nous protestons, et de toute notre énergie, contre ce qui semble l'opinion des autorités militaires, à savoir qu'elles peuvent permettre indistinctement, pour prévenir l'infection, l'usage de méthodes et de moyens immoraux en soi... »

Même protestation vigoureuse auprès des autorités militaires australiennes de la part de S. Exc. Mgr J.-B. Simonds, archevêque de Hobart: « Je me vois dans la triste obligation de condamner ouvertement l'autorité publique qui sanctionne des mesures destinées à miner la moralité du pays... Les conséquences désastreuses de cette attitude de l'autorité publique sur la jeunesse d'Australie seront incalculables. Un gouvernement qui se respecte ne devrait jamais être associé, par sa réglementation, à une semblable honte. »

Ici, au Canada, dans leur lettre collective de mai dernier, cinquante-huit évêques du Canada ont fait une vigoureuse admonestation dans le même sens. « Et comment ne pas protester hautement ici contre certaines pratiques abominables qui voudraient s'infiltrer dans nos mœurs, comme à la faveur de la guerre? Nous voulons dire la recrudescence du vice commercialisé et ces méthodes anticonceptionnelles que des théoriciens sans conscience sont venus prôner impudemment jusque dans les rangs de l'armée. »

Nos évêques, dans cette lettre, étaient obligés de prendre, devant le public, la responsabilité de leur avertissement sans pouvoir, nous le comprenons bien, le justifier en détail. Pour ceux qui auraient trouvé cette déclaration de l'épiscopat un peu sévère, nous apportons un témoignage qui nous fournit l'occasion de rappeler certaines vérités immuables. La guerre a changé et changera bien des choses. Mais il y a certains principes de morale à la base de la civilisation

chrétienne, que les autorités militaires ne peuvent changer, auxquels ils doivent même soumettre leur conduite, comme tout le monde.

Au fait, voici ce dont il s'agit. Un certain document: *Training memorandum No. 4*, publié en juillet 1941 à l'usage exclusif « of persons holding an official position in His Majesty's Service », donne des avis aux officiers pour l'entraînement de leurs hommes. Il y est question de l'instinct sexuel. « L'instinct sexuel est dommageable à deux espèces d'hommes, à ceux qui lui accordent une trop grande liberté et à ceux qui ne lui en accordent aucune. La liberté entière et sans frein de l'instinct sexuel au fil de toutes les occasions qui se présentent conduit généralement à la maladie et à la dégénérescence. L'abstention complète sous l'effet d'une détermination résolue de répression entière, mène invariablement à une accumulation de tension émotive qui, très souvent, d'une façon ou de l'autre, disloque la personnalité. Comment et dans quelle mesure doit se libérer l'instinct sexuel, est affaire personnelle, mais il relève de l'officier de peloton de voir à ce que ses hommes ne risquent pas de détruire leur santé et leur rendement, peut-être pour longtemps, en s'exposant à l'infection. »

Disons tout de suite, et nous en félicitons les autorités militaires canadiennes, que la traduction française de ce manuel a complètement éliminé la section sur l'instinct sexuel. Le manuel anglais n'en demeure pas moins en circulation, prêchant aux officiers d'abord, et par leur intermédiaire à leurs hommes, une morale inacceptable *au simple point de vue naturel*. Il ne saurait être question d'une morale pour les Canadiens de langue française et d'une différente pour les autres.

L'homme ne s'est pas gratifié lui-même de cette merveilleuse puissance de transmettre la vie. Ce n'est pas à lui d'en fixer les lois ni l'usage, mais à Celui qui la lui a donnée. Et la loi morale en cette matière, donnée par le Créateur lui-même, est très précise. Dieu l'a rappelée à Moïse sur le Sinai: « Impudique point ne seras de corps ni de consentement. L'œuvre de chair ne désireras que dans le mariage seulement. » Ce commandement du Créateur est basé sur la nature

même des puissances qu'il contrôle. L'œuvre de chair est une œuvre de « génération » et non pas un plaisir à prendre à volonté et n'importe comment. L'interdiction faite par Dieu des plaisirs de la chair en dehors du mariage n'avait pas pour but d'empêcher les maladies vénériennes; la loi demeure, même quand on prend les moyens de ne pas se contaminer.

Laisser entendre que l'abstention de toute manifestation volontaire de l'instinct sexuel — c'est cela le sens exact de *continence* — peut être dommageable, c'est contredire les témoignages les plus autorisés de la science médicale. « Il faut enseigner à la jeunesse masculine que non seulement la chasteté et la continence ne sont pas nuisibles, mais encore que ces vertus sont des plus recommandables au point de vue purement médical et hygiénique. » Ce vœu, adopté à l'unanimité au congrès international de prophylaxie sanitaire et morale de Bruxelles en 1902 et contre-signé par cent cinquante sommités médicales du monde entier, n'a jamais été contredit par les progrès de la science, mais bien plutôt confirmé souvent par les plus hautes autorités médicales de tous les pays.

Ceux qui soutiennent le contraire pourront méditer cette sentence de Lacordaire, grand moraliste du siècle dernier: « Quand on n'a pas pris la peine de surmonter ses passions et que la révélation des chastes joies ne nous a pas été faite, on se console de ses vices en les déclarant nécessaires, et on revêt du manteau de la science le témoignage d'un cœur corrompu. »

La doctrine sur la continence et sur l'usage de l'instinct sexuel que nous venons de rappeler sommairement fait partie de l'héritage de la civilisation chrétienne dont nos pays démocratiques se proclament volontiers les défenseurs. Encore faudrait-il que certaines attitudes officielles ne viennent pas contredire cette mission.

Liberté syndicale

M. HUMPHREY MITCHELL, ministre fédéral du Travail, prenait la parole, à Ottawa, le 9 septembre dernier, au banquet de la Fraternité canadienne des cheminots et des autres employés du transport. S'il faut en croire un communiqué de la *Canadian Press*, il y aurait fait une étrange déclaration en faveur de l'unité des organisations ouvrières: « J'ai toujours pensé qu'il n'y avait pas de place au Canada pour deux ou trois organisations ouvrières. »

L'honorable ministre a-t-il voulu prononcer un arrêt de mort contre la Fédération canadienne du Travail et contre les Syndicats catholiques et nationaux au profit du Congrès des Métiers et du Travail du Canada ?

Chose certaine, c'est qu'il se poursuit contre ces derniers un fort mouvement d'opposition et de lutte qui voudrait les faire disparaître. Quelques patrons s'en mêlent ouvertement. Certains fonctionnaires du minis-

tère fédéral du Travail entrent dans le jeu pour promouvoir sans vergogne les unions internationales, dont ils sont d'anciens chefs. On ne trouve pas chez eux l'impartialité à laquelle des fonctionnaires publics sont tenus.

La guerre avec tous ses problèmes et ses conséquences inévitables ne fait que rendre plus pressantes les raisons pour lesquelles existe chez nous une organisation ouvrière, qui doit grandir catholique et nationale.

L'association unique, l'Allemagne, l'Italie et la Russie l'imposent à leurs ouvriers. Veut-on implanter ici pareil absolutisme? Nous nous battons pour défendre les libertés démocratiques. On nous le répète assez. On nous demande assez de sacrifices en leur nom. Or, parmi les libertés démocratiques que nous ne voulons pas voir périr, il en est une qui s'appelle: liberté syndicale. Plus que tout autre, M. le ministre du Travail et les fonctionnaires qui relèvent de lui devraient s'en souvenir.

Jusqu'où poussera-t-on l'enrôlement ?

LA QUESTION de l'appel à l'armée des jeunes gens de 18 et de 19 ans s'agite à Ottawa depuis quelque temps. M. Thorson, ministre des Services nationaux de guerre, vient d'annoncer que les jeunes de 19 ans sont désormais sujets à l'appel militaire. Or voici un problème d'une extrême gravité qui rejoint en importance celui du travail féminin dans les usines de guerre.

Des jeunes gens de 19 ans et encore plus de 18 ans sont en pleine croissance, physique, psychologique et morale. Ils sont à l'âge où ils apprennent le métier ou la profession qui les rendra utiles à la société, où ils s'adaptent à leur vie d'homme. L'enrôlement à cette période veut dire le gaspillage à peu près complet — physique, psychologique et moral — de toute une génération de jeunes, qui, s'ils reviennent de la guerre, ne pourront jamais se réadapter à la vie et demeureront une charge peut-être lourde et dangereuse pour la société. Aussi, dans la dernière guerre, n'est-ce qu'à la dernière extrémité que les pays belligérants ont appelé sous les armes les jeunes de 18 et de 19 ans. En sommes-nous là? Surtout dans cette guerre moderne où le nombre des effectifs compte beaucoup moins que leur entraînement technique? Ou n'est-ce pas plutôt que nous nous engageons de plus en plus dans un effort de guerre disproportionné pour une nation de 12 millions d'habitants? De nombreux journaux et revues aux États-Unis jugent sévèrement certains dirigeants politiques ou militaires qui voudraient sacrifier de la même manière la jeunesse étatsunienne de 18 et de 19 ans. L'opinion publique au Canada ne devrait pas être moins vigilante, quand ses dirigeants — qui en démocratie sont ses commettants — engagent, par leurs décisions, l'avenir de la jeunesse, voire l'avenir de la nation.

LE CANADA FRANÇAIS À LA CROISÉE DES CHEMINS

Burton LeDOUX

DEPUIS ENVIRON 1930, les nations *modernes* ont vécu dans un état toujours plus aigu d'instabilité, d'angoisse, voire d'hystérie. Depuis lors, grâce aux prodigieuses découvertes de la science et de la technique, le groupe relativement restreint de ceux qui, dans chacun des États *modernes*, s'étaient assuré la mainmise sur le pouvoir politique et financier, eut beau jeu de mettre en pratique un *modernisme* à outrance, et de vouer le reste de la communauté à un rôle d'esclaves de la machine qui eût fait horreur à des despotes aussi vieux jeu que Henri VIII ou Louis XIV. Parallèlement, le *modernisme* rejeta toutes les contraintes imposées par le dogme chrétien. Cette évolution, les théories scientifiques en honneur dans les écoles l'ont consacrée dans son principe. A l'heure actuelle on ignore la morale chrétienne.

Notre civilisation occidentale subit aujourd'hui, par suite d'une faillite morale, une crise spirituelle, dont la gravité et l'importance ne peuvent être comparées qu'à celle des derniers jours de la Renaissance. Les idéologies embryonnaires et fumeuses du communisme, du fascisme et du nazisme traduisent les efforts et les aspirations vagues, primitives et hasardeuses de la masse vers un ordre meilleur, et ne sont que la prolifération monstrueuse de certaines tendances dont on peut noter, au sein de tous les États *modernes*, l'action de jour en jour plus corrosive. L'injustice universelle dans le domaine politique et les plaies, gravement envenimées, d'ordre économique et social qui ont donné naissance à une pauvreté et à une misère généralisées, pour aboutir aux terribles bouleversements que nous traversons aujourd'hui, relèvent de causes morales. La guérison de ces maux et la solution des problèmes posés par la guerre se trouvent dans la régénération morale.

Cette crise spirituelle mondiale exige de chaque individu un nouvel examen de conscience — non d'après les normes du *modernisme* et du *rationalisme*, responsables dans une large mesure de ce vent de folie qui souffle actuellement, mais bien d'après les principes de la morale chrétienne, mère de la civilisation occidentale. Une telle initiative permettrait d'espérer la préservation ou la renaissance de cette part de dignité humaine à laquelle chacun a droit. Baser son action sur toute autre éthique que la morale chrétienne serait se faire le complice et le jouet des fanatiques qui déterminent l'orientation des nouvelles idéologies en voie d'élaboration tant dans les démocraties que dans les États totalitaires.

Nous entrons actuellement dans une ère qui rappelle les premiers temps de la Réforme: parmi les clameurs de mécontentement et de frustration qui montent des classes populaires, écrasées sous le poids de l'explo-

tation, de la corruption et du gaspillage public, presque tous les contemporains qui ont gardé le souci des valeurs spirituelles ont affirmé l'urgence d'une réforme, et d'une *réforme d'ordre moral*. Les soulèvements populaires, en Russie, puis en Italie et ensuite en Allemagne, et les débordements sociaux causés par les ferments révolutionnaires qui travaillaient les démocraties, furent suivis par la violence meurtrière et l'anarchie de la pensée. En Angleterre, les empiétements des idéologies nouvelles sont appelés communément *Revolution by consent* et *The silent Revolution*. Aux États-Unis, James Burnham, dans un ouvrage intitulé *The Managerial Revolution*, et, plus récemment, Carl Dreher, dans *The Coming Showdown*, en ont esquissé l'évolution.

Il est malheureusement vrai que la loi de la majorité (*majority rule*) — principe essentiel aux systèmes politiques des États *modernes* — a eu pour effet de réduire l'individu à l'impuissance en face des outrages dont on l'accablait. Tel qu'appliqué à des collectivités de plus en plus importantes par des politiciens dont l'unique mérite réside dans l'habileté géniale à gagner les votes populaires, elle a voulu dire en pratique la loi d'une petite minorité plutôt que celle de la masse des citoyens, libres en théorie. Collaborant étroitement avec les politiciens, opérait une autre classe d'hommes dont l'unique mérite réside dans leur habileté géniale à gagner beaucoup d'argent. Ces derniers utilisaient leurs colossales fortunes, comme les politiciens le vote populaire, afin de faire marcher et d'exploiter le reste de la société. Le pouvoir et les privilèges que s'arrogeait le groupe des politiciens et des richards se maintinrent aux dépens de la dignité de la personne humaine. Par suite d'un lent et subtil travail d'enrégimentation auquel, dans la société *moderne*, l'individu a été soumis, d'abord dans la vie politique et ensuite dans la vie économique, l'homme a perdu graduellement et insensiblement ses droits individuels et s'est habitué à plier. Ajoutons que la complexité toujours croissante de l'économie moderne dépasse depuis longtemps l'intelligence de l'homme moyen, même s'il n'était pas pris par la nécessité de consacrer le meilleur de ses énergies à gagner tout juste sa vie. Il est donc incapable de juger les programmes qui sollicitent son suffrage, même s'ils étaient rédigés sans équivoque et présentés en toute loyauté.

Dans une atmosphère de plus en plus lourdement chargée, depuis la première guerre mondiale, de mépris pour la dignité de la personne, l'homme *moderne*, endormi par l'action d'une anesthésie progressive, ne put opposer qu'une résistance affaiblie à chaque nouvelle blessure. Dans cette ambiance, il perdit la souplesse

indispensable à l'exercice et à l'épanouissement naturel de son intelligence, c'est-à-dire son sens critique, la faculté de discerner le beau et le laid, le bien et le mal, la vérité et le mensonge. Dans cette situation si voisine de l'esclavage économique, l'homme moderne s'est trouvé démoralisé, et a adopté, à défaut du christianisme répudié, un amoralisme, une attitude de laisser-faire universelle dont l'aphorisme suivant est peut-être la meilleure expression: « Chacun pour soi, et que le diable emporte le reste. »

Les étapes de cette enrégimentation et le déclin de l'intelligence qui s'ensuivit chez les peuples modernes n'ont jamais été dénoncés si impitoyablement que par certains écrivains étatsuniens. Nous renvoyons le lecteur canadien-français aux ouvrages de Henry Adams, de Ralph Adams Cram, de H. L. Menken, de B. Iddings Bell, d'Allen Tate, de Carl Becker, de Westbrook Pegler, et de T. S. Eliot — non aux écrits de ces pontifes de l'actualité étatsunienne: les Parkman, Carl Van Doren, Dorothy Thompson, Walter Lippman, Van Wyck Brook, pas plus qu'aux écrits de la plupart de ces pseudo-intellectuels qui rédigent articles spéciaux et recensions pour le *New York Times*, le *New York Herald Tribune*, le *New Republic*, *Time*, et *Nation*.

Depuis l'époque de la Cession jusqu'aux premiers jours de la première guerre mondiale, la différence de langage et ce qui subsistait des préventions d'ordre religieux et historique divisant Français et Anglo-Saxons, furent le ciment de cette muraille qui sépare les Canadiens français et les autres races de l'Amérique du Nord. Mais les pierres mêmes de cette muraille, du haut en bas, et ces bastions furent l'œuvre de la détermination du Canadien français de ne pas trahir son idéal religieux. Une telle construction exigeait qu'il examinât toutes ses activités à la lumière du plus sûr des phares: la religion. Le point précis que nous voulons souligner est que l'immense majorité des Canadiens français ont demandé l'orientation de leur vie à des chefs politiques et économiques canadiens-français et, dans une certaine mesure, britanniques, mais également à leurs chefs religieux. L'influence de ces deux catégories de chefs s'équilibrait, le poids de l'autorité faisant plutôt pencher la balance en faveur de la direction religieuse. De fait, les Canadiens français ont rendu à César (c'est-à-dire à l'État tel que les Anglais l'établirent au Canada après la Cession) ce qui appartenait à César, mais ils ont fait de leur mieux pour empêcher César d'empiéter sur Dieu. Cette simple injonction évangélique exprimait l'idéal que le moyen âge se faisait de la puissance politique et économique. Cet idéal devenu chez eux levain de vie a maintes fois fait encourir aux Canadiens français l'accusation de déloyauté envers l'État canadien et envers l'Empire. On les traita aussi d'ignorants, parce qu'ils refusaient de se rallier à la philosophie de leurs vainqueurs. Mais ils échappèrent à cette forme d'enrégimentation qui a transformé les peuples modernes en créatures

plus ou moins dressées, qui doivent périodiquement chercher une issue à leur désir refoulé dans la violence des guerres et des révolutions qui ne changent que la face de l'oppression, mais non sa réalité intime.

A l'abri de cette muraille, les Canadiens français maintinrent un mode de vie inspiré du moyen âge, étonnamment exempt de toute contamination par le modernisme en progrès, qui avait envahi peu à peu le monde extérieur. Le rayonnement actif des principes chrétiens préserva de tout changement notable leurs institutions de caractère foncièrement médiéval. Les ravages de la loi de la majorité furent minimisés chez les Canadiens français du fait que ceux qui devaient à cette loi leur accès au pouvoir furent, en fait, contenus par l'autorité du clergé.

Au reste, la main de l'État ne pesa jamais trop lourdement sur les Canadiens français. La population, dans son ensemble, jouissait de la liberté relative de ceux qui vivent du sol ou près du sol. L'État affichait-il des exigences déraisonnables, le Canadien français se retranchait obstinément dans une attitude de non-coopération. Il y réussit d'autant plus aisément qu'il tirait sa subsistance, quelle qu'elle fût, de son propre labeur, de ses champs à lui, et du petit commerce entre compatriotes. Plusieurs Canadiens français rendirent un grand service à leur collectivité en s'astreignant provisoirement à de durs travaux au bénéfice des races qui dirigeaient la vie économique et l'exploitation des ressources naturelles du continent. Les historiens du Canada français n'ont pas suffisamment mis en lumière le rôle important que jouèrent ces individus dans la survie des Canadiens français en tant que peuple. L'argent, ramené du Canada anglais et des différentes régions des États-Unis, et mis en circulation à l'intérieur du Canada français, permit à d'innombrables familles de s'assurer le minimum nécessaire à la vie.

Mais il y avait trop de monde en dedans du mur pour les ressources disponibles; l'existence était rude, la misère générale, et les terribles fléaux de la tuberculose et de la mortalité infantile suivaient de près dans le sillage de la malnutrition. Les ravages de la tuberculose, de la diphtérie et de la mortalité infantile parmi les Canadiens français ne furent pas alors — pas plus que maintenant — dus à l'ignorance du peuple, comme veulent le faire croire certaines accusations lancées par des propagandistes politiques et médicaux, accusations souvent répétées par la crédulité de certains Canadiens français eux-mêmes. Ces maux, en vérité, doivent être associés à la misère et à la malnutrition nées de la mainmise que la classe dirigeante du Canada — nous voulons dire, dans un sens large, l'ensemble du groupe canadien-anglais — garde sur les ressources matérielles et sur les chances de se procurer une existence simplement convenable. On ne rencontre que peu de cas de tuberculose ou de mortalité infantile dans les familles des directeurs de la *Montreal*

Cottons, de la *Dominion Textile*, de la *Montreal Tramways*. Ce n'est pas parce que les capitaines de l'industrie au Canada et leurs congénères, les détenteurs de grandes fortunes aux États-Unis, sont reconnus pour la profondeur de leur culture, voire même pour un savoir libéré d'ignorance.

Il n'est pas sans intérêt de noter que la malnutrition ronge comme une lèpre la population d'une ville assiégée. Les Canadiens français furent, à la lettre, durant la période dont nous parlons, assiégés. Les Canadiens de langue anglaise devaient, de toute nécessité, consolider leur conquête. Ils ne pouvaient pas ignorer ou bousculer le Français comme l'Indien primitif et inculte. Le Français était le représentant d'une langue et d'une culture qui comptaient parmi les plus raffinées de l'Occident, rivales, pendant des siècles, de la civilisation britannique. De là des efforts opiniâtres à dénigrer cette langue et cette culture. Toutefois, la vie à l'intérieur de la muraille, loin d'être amoindrie, était stimulée par les assauts réitérés des Canadiens anglais et leurs tentatives d'angliciser et de protestantiser les assiégés.

Pendant cette période, la race canadienne-française a produit deux grands chefs qui menèrent des sorties contre les puissances travaillant à la disparition de la nation canadienne-française. Papineau un jour tomba le long de la route, embarrassé dans l'idéologie même qu'il combattait; quelques-unes des campagnes menées par M. Bourassa passeront à l'histoire.

En plus de ces deux chefs, le Canada français a produit quelques personnalités politiques qui méritent le titre d'hommes d'État, par opposition à celui de politiciens, et un grand nombre de chefs religieux de toute grandeur. Tous, dans l'ensemble, fondèrent leur politique sur une morale publique qui, mise en pratique, eût permis à chacun des groupes ethniques du Canada de suivre son propre idéal de vie sans avoir à redouter, de la part de ses voisins, des empiétements chroniques. Dans cet effort, ces chefs furent aidés par un grand nombre de Canadiens de langue anglaise qui croyaient sincèrement eux-mêmes en ce principe de sagesse. Ils furent même aidés par le *libéralisme* en progrès alors parmi les populations britanniques: tendance décevante qui conduisait facilement à conclure que l'homme était enfin sur la route de l'âge d'or.

Le *libéralisme* accordait aux individus et aux peuples conquis une plus large mesure de droits civiques. Cette philosophie, toutefois, quoiqu'elle marquât une avance de l'humanitarisme, en ce sens qu'elle était préférable à la philosophie du coup de poing, découlait de cette conscience de sa force, de ce sentiment de sécurité dont jouissait toute la société anglaise d'alors: sorte de langueur d'homme bien nourri, une largeur d'esprit confinant à l'indifférence à force de puissance et de sécurité. On trouve l'incarnation de cet esprit chez les écrivains fin-de-siècle de la France *moderne*.

Il est à noter que le *libéralisme* s'est épanoui principalement parmi les classes cultivées de la société anglaise, et se transmet, de génération en génération, au sein des familles qui avaient de la fortune, c'est-à-dire parmi les classes qui jouissaient de la sécurité la plus assurée, ou qui, nanties de sinécures académiques, n'avaient rien à redouter, à l'intérieur même de la société britannique, des formes plus grossières de la concurrence. Mais ces hommes n'avaient qu'une influence limitée. Ils devinrent écrivains ou philanthropes; leur rayonnement n'atteignit que dans une très faible mesure la classe qui était à forger les instruments de plus en plus puissants de l'exploitation économique et sociale qui définit le *modernisme* — et nous devons l'avouer, hélas, avec un grand nombre d'observateurs étatsuniens —, la démocratie avilie de ce temps.

Aujourd'hui le Canada français est envahi de toutes parts par des idées subtiles et brillantes qui — en dépit de l'anarchie où elles ont précipité le monde actuel — n'en ont pas moins conservé une séduction qui leur ont permis de faire des incursions victorieuses dans le domaine de la culture indigène. Il y a maintenant de larges brèches dans la muraille par où hommes et idées hétérogènes s'engouffrent librement. Ils sont aujourd'hui solidement installés au cœur du Canada français et sont, de par leur caractère même, actifs et hostiles, ou du moins opposés, à son idéal. Leur influence et leur action ont mis de plus en plus en relief les deux grandes classes qui à l'heure actuelle constituent la communauté canadienne-française.

La première de ces classes comprend les agriculteurs, groupe dont M. Gérard Filion, dans un article intitulé « Les conquérants » (*Action nationale*, octobre 1941), a brossé un tableau si émouvant. Voici des hommes harmonieusement accordés à leur milieu et à leur niveau culturel; ils vivent une vie vraiment équilibrée grâce à l'harmonie de leur cœur et de leur esprit. Pour eux, les institutions de la Nouvelle-France à caractère médiéval n'ont que très peu changé. Ils font bien leur tâche tout comme l'ont faite les leurs depuis qu'existe le Canada français.

La population canadienne-française des villes présente un tableau tout à fait différent: confusion, désordre culturel, inadaptation criante, inquiétude endémique. De nos jours, le gros de cette population est entassé dans ce qui est devenu des centres *modernes* d'industrie, et, jusqu'à un certain point, emporté rapidement dans le courant de la duperie *moderne*.

L'ouvrier de la *Montreal Cottons* qui, en retour de deux semaines de travail, reçoit la maigre pitance de \$29.80, est incapable d'entretenir et de nourrir, humainement et décemment, une famille de cinq à neuf membres, et parfois plus. Inadaptation, souffrances, découragement, et autres bouleversements psychologiques ne peuvent manquer d'altérer profondément le caractère de cet homme et de sa famille. L'ouvrier de la *Montreal Cottons* ou de quelque autre

de ces firmes impersonnelles dont les Canadiens français sont la proie, sait qu'il ne tient qu'à lui de renier sa nationalité, de s'angliciser graduellement, de vivre dans l'Ontario, ou même dans le Québec, pour travailler pour la même firme et recevoir le double de son salaire actuel. De là, durant les vingt dernières années, l'apparition et les progrès, dans les milieux canadiens-français, de cette psychologie de fuite, un « mal des États » d'ordre moral qui pousse toute une population à se fondre dans le *melting pot* nord-américain.

Nous n'oublions pas, pour autant, que la population canadienne-française des villes a en général gardé ses positions et conservé sa religion et sa foi dans la survie de sa race. Entêtés et héroïques, les Canadiens français défendent toujours ces bastions, mais *il est grand temps qu'on les relève*.

Et maintenant que les mesures de guerre — qui promettent bien de durer longtemps encore — ont rivé le Canadien français à ses chaînes d'avant-guerre, il sera intéressant d'observer cette foule de déracinés entassés dans les villes. Vont-ils adopter un comportement social moderne conforme à l'esprit des Étatsuniens et des Canadiens anglais — ils y gagneraient sans doute quelque adoucissement à leurs maux, mais donneraient ainsi en bloc dans la désillusion chronique qui constitue le caractère fondamental du *modernisme*; ou bien se tourneront-ils vers une action sociale entreprise et menée à bonne fin sous le signe du christianisme? Encore un coup, c'est là le problème de fond qui, il y a quatre ou cinq siècles, aux jours de la Réforme, se posa à la Chrétienté.

Les Canadiens français ont beaucoup écrit sur l'anglicisation de leur langage, mais comparativement peu de chose sur l'anglicisation des opinions et des jugements que plusieurs Canadiens français eux-mêmes ont sur leur histoire, leur évolution ethnique et leur situation actuelle. Cette dernière forme d'anglicisation est d'emblée la plus importante. Si, en effet, la société canadienne-française reçoit son orientation intellectuelle d'historiens, d'écrivains et d'hommes politiques dont l'esprit est pour une bonne part anglicisé, elle paraîtra en bonne voie d'être absorbée à fond dans le *melting pot* nord-américain: destin redouté des Canadiens français depuis plusieurs générations, et que tout Étatsunien et tout Canadien anglais averti ne sauraient que déplorer.

Un des traits les plus saillants de la vie canadienne-française des derniers vingt ans est l'influence toujours grandissante d'une soi-disant élite intellectuelle. Un nombre considérable des membres de cette élite, entraînant à leur suite des politiciens, des universitaires pourvus de sinécures dans la société canadienne et convertis au *libéralisme*, des professionnels du droit et de la médecine, et des hommes d'affaires, plaident ouvertement — avec plus ou moins de vigueur — la cause du *modernisme*. Plusieurs parmi eux sont déjà pas mal anglicisés — le plus souvent inconsciemment.

Leurs écrits et leur conduite présentent un curieux alliage de principes sous-jacents au canadianisme français et des idées *modernistes*, alliage auquel se refuse le Canadien français avisé, et que le monde *moderne* n'accepte que lorsqu'il est sûr d'en tirer avantage.

Le canadianisme français est profondément enraciné dans la réalité fondamentale de la civilisation occidentale: le christianisme. Les chefs du Canada français se doivent de formuler, de développer et de réaliser une forme de culture propre à la ville, qui sauvera les populations urbaines du fléau de la frustration *moderne*, et qui, en leur permettant de vivre une culture vraiment urbaine, synchronisera leur propre effort avec celui de la classe agricole. Voilà précisément ce que le moyen âge en fin de compte n'a pas su accomplir. Ainsi la situation du Canada français fait revivre un vieux problème que les *modernes* ont tenu longtemps pour résolu: un peuple peut-il préserver son intégrité contre les forces du *modernisme*? Pour résoudre ce problème, les Canadiens français trouveront sans doute des idées inspiratrices dans l'étude des grands siècles de la catholicité et en particulier dans celle du travail corporatif ou communautaire au moyen âge, dont le plus bel exemple peut-être se trouve dans la construction et l'ornementation des grandes cathédrales gothiques.

L'œuvre de certains écrivains de la jeune génération, MM. André Laurendeau, Gérard Filion, François-Albert Angers et quelques autres, ainsi que les promesses d'avenir contenues dans les articles d'étudiants publiés dans le *Quartier Latin*, tout cela est singulièrement significatif. La montée de ces jeunes n'est pas à proprement parler une renaissance; elle est plutôt l'effet du dynamisme intime au canadianisme français, dynamisme qui toujours a joué aux périodes de crise aiguë; tout cela prédit que les Canadiens français ne tomberont pas sans résister s'il arrive jamais qu'ils tombent. La *Ligue pour la défense du Canada* tient actuellement la vedette sur la scène canadienne-française. L'apparition de ce mouvement déborde, en signification, un simple vote *non* sur une question à laquelle le monde *moderne* accorde un sens purement politique. La *Ligue pour la défense du Canada* a prouvé péremptoirement que les Canadiens français, mis en face d'une question vitale, savent présenter un front uni, que la trop fameuse inertie du peuple canadien-français n'est qu'un mythe, qu'un petit groupe de citoyens peut prendre une initiative indépendamment des chefs politiques déjà tombés dans un honteux discrédit mais détenant encore le prestige de leur situation; que la morale doit gouverner la vie politique comme la vie religieuse; que la défense du Canada doit inclure la défense contre les ennemis du dedans aussi bien que contre ceux du dehors, contre l'exploitation, la misère, la malnutrition et la maladie qui font leurs ravages à l'intérieur même du Canada.

(Traduit de l'anglais par RELATIONS.)

POURQUOI ET COMMENT ÉTATISER ?

Albert RIOUX

Ceux qui ont concédé nos plus puissantes chutes d'eau pour une bagatelle ne pouvaient pas prévoir — paraît-il — les possibilités du transport de l'énergie hydroélectrique.

On en parlait pourtant depuis l'établissement de la première centrale thermique d'Edison. Dès 1897, une compagnie québécoise inaugurait, entre Saint-Narcisse et les Trois-Rivières, sur une distance de dix-huit milles, la première ligne de transmission à haute tension de l'empire britannique.

La *Shawinigan Water and Power* obtenait sa charte en 1898. Elle construisait, en 1903, la ligne Shawinigan-Montréal, quatre-vingt-cinq milles, à 50,000 volts, record pour l'époque.

Trois ans plus tard, en 1906, la province d'Ontario créait l'Hydro pour mettre au service du peuple la houille blanche que la province de Québec préférerait faire exploiter au bénéfice de quelques capitalistes.

On nous dit maintenant que toute discussion sur les mérites des deux systèmes est inopportune: la province d'Ontario est définitivement engagée dans la voie de l'étatisation, tandis que notre province est irrévocablement condamnée à subir l'exploitation du monopole.

Après avoir retourné ce problème sur toutes ses faces, nous croyons, pour plusieurs raisons, que nous devons réparer notre erreur initiale par l'étatisation, au moins partielle, de notre production hydroélectrique.

Le gouvernement a essayé tous les autres moyens pour faire bénéficier nos campagnes des avantages de l'électricité: les enquêtes, les commissions, les lois n'ont donné aucun résultat. Les compagnies privées cherchent uniquement les profits immédiats, prennent les intérêts de leurs actionnaires; le bien commun est leur dernier souci. Quand la *Rural Electrification Administration* demanda leur collaboration, les compagnies étatsuniennes répondirent cyniquement: « Nous ne sommes pas des institutions de charité. » Notre monopole est le frère siamois des entreprises étatsuniennes.

Nos ressources hydroélectriques ne servent qu'à enrichir quelques privilégiés, alors qu'elles appartiennent au peuple par destination. En 1941, nos centrales généraient 15,830,130,000 kwh sur 29,145,056,000 kwh produits au Canada. Quel pays aurait toléré que l'agriculture, l'industrie la plus importante, n'obtienne que les quatre centièmes de un pour cent de cette formidable production ?

Le 1^{er} janvier 1942, la province de Québec avait 4,556,943 c.-v. sur 8,845,038 c.-v. installés au Canada. Or, la Suisse, qui électrifie toutes ses maisons et ses fermes, compte 4,200,000 habitants et à peine la moitié

de notre installation hydroélectrique. Notre province établit un double record: elle se classe avant tous les autres pays du monde avec une production de 1.27 c.-v. par tête. S'agit-il de mettre sa puissante cavalerie électrique au service de l'agriculture, elle tombe aux derniers rangs des nations civilisées. Avec de telles richesses hydrauliques, elle n'a pas le droit de laisser ses cultivateurs en état d'infériorité vis-à-vis de leurs concurrents en les privant d'un instrument de production aussi efficace.

Le devoir de l'État est de favoriser le bien commun, de mettre, autant que possible, les ressources de la nature et de l'industrie à la disposition de tous les membres de la société. Or, l'électricité produite avec notre houille blanche est devenue un service de première nécessité pour l'agriculture. Il ne faut pas en croire les compagnies chantant en chœur: « L'électrification rurale est une hérésie économique; elle coûte trop cher ».

Puisqu'elle contribue à rendre l'agriculture atterrante et prospère, à garder notre jeunesse sur la ferme, elle représente une valeur sociale et morale de première importance. C'est pour des valeurs de cet ordre que le monde civilisé livre la plus grande guerre de l'histoire. Est-ce que l'argent compte ? Le Canada sacrifie ses jeunes gens et dépense dix millions par jour pour des principes comme ceux qui sont en jeu dans l'électrification rurale. Quelques jours de notre effort de guerre suffiraient pour défrayer la distribution de l'électricité sur la plupart de nos fermes.

Seules les régies publiques peuvent comprendre l'importance sociale du courant électrique dans les campagnes. Dans tous les pays, il a fallu que l'État ou les cultivateurs organisés prennent l'initiative de l'électrification rurale.

La Grande-Bretagne est la terre classique des grandes entreprises privées. Cependant, à la troisième conférence mondiale de l'énergie, tenue à Washington en 1936, deux de ses principaux délégués se prononcèrent carrément en faveur de l'étatisation.

M. H. C. Lamb, ingénieur en chef et gérant des services électriques de Manchester, disait: « Je crois sans aucun doute que si la Grande-Bretagne devait recommencer, la majorité de l'opinion favoriserait la gestion publique de toutes les entreprises d'électricité; en vertu du principe que toutes les industries qui sont par nature des monopoles devraient de préférence être sous le contrôle public. »

Le vicomte Felmouth, vice-président de la *Conjoint Conference of Public Utility Associations*, résumait ainsi le rapport de la Commission d'Électricité de la Grande-

Bretagne: « Les commissaires de l'électricité expriment, en terminant, leur opinion que les compagnies privées devraient tôt ou tard faire place à des régies publiques. »

Dans son discours sur le projet d'étatisation de la Beauharnois, M. Adélar Godbout constatait qu'en restant la chasse gardée du monopole nous devrions renoncer pour toujours à avoir un système d'électrification rurale.

Pourquoi commencer par l'étatisation de la Beauharnois? Grâce à sa situation et à sa puissance, cette centrale peut desservir les deux tiers de la population.

Les trois quarts de ses chevaux-vapeur sont encore sauvages; la province pourra donc les harnacher au fur et à mesure des besoins.

Le gouvernement peut facilement l'acquérir. Elle est en quelque sorte en disponibilité puisqu'elle est exploitée par la *Montreal Light, Heat and Power*.

La Beauharnois ayant eu un passé financier équivoque, le gouvernement ne doit pas l'acheter sans bénéfice d'inventaire. Une enquête sévère s'impose sur tous les chiffres inscrits à son bilan. Le point de départ comptera pour beaucoup dans le succès de l'étatisation.

Ces précautions prises, l'achat de la Beauharnois n'offre aucun risque puisque cette centrale peut devenir la plus puissante des cinq continents et produire l'énergie au plus bas prix de revient du monde.

La Beauharnois est merveilleusement située pour servir d'entreprise témoin. Elle est alimentée par le fleuve Saint-Laurent, qui a un bassin de drainage de 375,000 milles carrés à Montréal et dont le débit est le plus régulier de l'univers. Les Grands Lacs, qui ont une superficie globale de 96,000 milles carrés et qui constituent la plus grande masse d'eau douce de notre planète, lui servent de réservoirs naturels.

Elle a obtenu diverses concessions des gouvernements, fédéral et provincial, pour détourner du fleuve Saint-Laurent 83,072 pieds cubes d'eau à la seconde et peut actuellement, avec une hauteur de chute de 82 pieds, produire 740,000 c.-v. En détournant toute l'eau du fleuve, soit 220,000 pieds cubes à la seconde, elle pourrait générer 2,000,000 de chevaux-vapeur.

M. R. O. Sweezey, qui fut l'âme de l'entreprise, affirme qu'en bénéficiant d'emprunts à bon marché, à 3¼% ou 3½% par exemple, il serait possible de vendre l'énergie à \$8.00 le cheval-vapeur. Il ajoutait que c'est le prix de revient le plus bas du monde.

L'étatisation de la Beauharnois permettrait à la province d'organiser un système d'électrification rurale comparable à l'Hydro ontarienne et à la R. E. A. étatsunienne... sans parler de toute la révolution industrielle et économique provoquée par un tel développement hydroélectrique.

A notre avis, l'Hydro québécoise devra se borner à la génération de l'énergie qui sera vendue au prix de revient aux coopératives et aux municipalités.

Pourquoi? En vertu du principe général que l'État ne doit pas se charger de besognes que des sociétés locales peuvent accomplir mieux que lui. Les coopératives et les municipalités, plus près de leurs membres, traitent plus facilement avec les usagers du courant.

On prétend que ces organismes n'ont pas la compétence nécessaire pour distribuer l'énergie électrique. Cette affirmation est démentie par le succès éclatant des entreprises municipalisées dans tous les pays du monde, et des coopératives d'électricité européennes et étatsuniennes.

La municipalisation peut être la solution idéale pour les principales villes de la province. Mais si tous nos centres urbains organisent leur propre système électrique sans fournir l'énergie en dehors de leurs limites, qui se chargera d'électrifier les campagnes? Les petites villes et les villages devront donc faire partie de grandes coopératives régionales dont la loi prévoirait l'organisation.

Ces coopératives seront constituées sans tenir compte des circonscriptions électorales, mais comprendront un territoire formant un tout pour la distribution de l'électricité. Dans ce territoire, tous les usagers de l'énergie électrique devront se brancher au réseau de la coopérative.

Que doit comporter le contrat entre la province et la coopérative?

Le gouvernement provincial devra s'engager à donner à la coopérative la direction technique et financière pour la construction et l'administration de son réseau; il doit aussi pourvoir à l'éducation des sociétaires au point de vue coopératif.

Les rapports Larivière et Lapointe, la Commission d'Électricité et la Régie provinciale de l'Électricité ont conclu que l'État doit subventionner la construction des lignes rurales. Depuis 1935, la loi a prévu à cette fin un octroi, dont trois municipalités seulement se sont prévaluées.

Nous croyons que la province devrait plutôt prêter sans intérêt les fonds nécessaires aux coopératives pour construire leur réseau de distribution. A même ces capitaux, les coopératives devront organiser un système de prêts pour permettre à leurs membres de financer les installations électriques dans leurs bâtisses. Nous sommes convaincu que les coopératives et leurs sociétaires rembourseraient ces avances aussi ponctuellement que les emprunteurs du crédit agricole.

D'autre part, les coopératives d'électricité devront s'engager à vendre le courant à leurs membres d'après un tarif fixé par l'Hydro provinciale.

Avec un prêt pour l'installation des fils dans leurs bâtisses et l'achat de l'outillage électrique, avec des taux aussi bas que ceux de la *Tennessee Valley Authority*, très peu de cultivateurs se priveraient des avantages de l'électricité.

Il faut que les taux offerts aux agriculteurs soient simples et fortement dégressifs; les tranches du tarif

qui s'appliquent aux moteurs et aux appareils de la ferme doivent être à des prix très bas pour stimuler la consommation, ce qui est à l'avantage du distributeur et de l'abonné.

On prétend que nos agriculteurs dépensent trop peu de courant pour obtenir des taux aussi favorables. L'électricité coûte-t-elle trop cher parce qu'ils n'en consomment pas assez ou en consomment-ils si peu parce qu'elle coûte trop cher ?

Pour briser ce cercle vicieux, c'est le producteur qui doit faire le premier geste. Le consommateur attend: « Abaissez d'abord vos tarifs et j'achèterai plus de courant. »

Dans les coopératives de la T. V. A., la consommation a monté de 100% à 400% après une baisse de tarif de 50%. Toutes les régies publiques ont démontré qu'une réduction radicale des taux se traduit toujours par un accroissement considérable des ventes d'énergie. Les compagnies privées n'ont jamais voulu appliquer à la distribution rurale de l'électricité ce principe commercial élémentaire.

Le monopole ne veut pas mettre au service de la population rurale l'électricité qu'il produit avec la houille blanche appartenant de droit à la collectivité; la province doit avoir sa centrale de production et les agriculteurs leurs coopératives de distribution.

Avant 1935, les ingénieurs des compagnies privées étatsuniennes lancèrent une offensive contre le projet gouvernemental d'électrification des campagnes. Contrairement à leurs prédictions, la R. E. A. a construit 401,834 milles de lignes rurales, électrifié plus de deux millions de fermes et les coopératives furent l'un des principaux facteurs du succès de l'entreprise.

Nos ingénieurs répètent les mêmes bobards que leurs confrères étatsuniens avant l'organisation de la R. E. A. D'ailleurs, d'après le rapport Larivière, nos compagnies n'ont pas compris l'électrification rurale. Elles ont tout simplement oublié le cultivateur, sa mentalité, ses besoins, son pouvoir d'achat.

Le gouvernement provincial a toujours négligé de nommer un représentant de l'agriculture dans les commissions chargées d'étudier le problème de l'électrification des campagnes et de réglementer la production et la distribution de l'énergie électrique chez nous.

Pour lancer un grand projet d'électrification rurale, la province aura besoin de techniciens connaissant aussi bien l'agriculture que l'électricité. Elle devrait, dès maintenant, choisir de jeunes diplômés en agriculture et les préparer, par des études spéciales de mathématiques, de mécanique et d'électricité, à devenir les techniciens de l'électrification des fermes.

En attendant les agronomes-électriciens, il faudra du moins former des équipes d'ingénieurs et d'agronomes. L'application de l'électricité à l'agriculture n'est pas seulement un problème de génie électrique; elle pose une foule de problèmes de psychologie, de technique agricole et d'économie rurale.

Les usines hydroélectriques fonctionnent à pleine capacité pour les industries de guerre. Mais après la victoire, que ferons-nous de notre surplus de production électrique? L'intérêt de la province et de l'agriculture exige qu'il serve à l'électrification des campagnes. Plus que jamais il faudra améliorer la situation des cultivateurs, intensifier et diversifier notre agriculture, organiser partout des industries complémentaires. L'électricité, qui contribue puissamment à hâter la victoire, peut non moins efficacement nous aider à organiser l'après-guerre, à condition de la soustraire à la dictature du monopole. C'est le moins que l'État puisse faire après avoir demandé au peuple les plus durs sacrifices pour débarrasser le monde d'une autre dictature.

PANAMÉRICANISME INTÉGRAL

Isaac TAPAJÓS

POUR CONFIRMER un adage populaire: « Il n'est pas de mauvaises choses qui n'amènent du bien », nous avons l'exemple de cette guerre qui, malgré ses misères indescriptibles et ses douleurs atroces, nous a donné l'occasion, en regardant l'Amérique, de découvrir notre propre continent.

C'était la nécessité mutuelle de nous entr'aider et de nous défendre qui a fait que tous les pays, dans un beau geste de solidarité, se sont unis sous le même drapeau du panaméricanisme.

Vraiment, l'union fait la force. Et c'est une chose juste et opportune qui mérite l'intégrale approbation de ceux qui considèrent les besoins de l'heure présente. Les États-Unis et l'Argentine, le Mexique et la Bolivie, le Chili et l'Uruguay sont des pays qui ont besoin de nous comme nous, d'eux. Nous avons des ressources qu'ils n'ont pas, et nous avons besoin des leurs. Les avantages d'échanger sont mutuels dans l'ordre commercial comme dans l'ordre politique et intellectuel.

Au Brésil, le panaméricanisme, à ces points de vue, a rencontré d'ardents défenseurs. Les bons Brésiliens ont applaudi leur gouvernement quand il a brisé les relations avec les idéologies néo-païennes et s'est rangé parmi les nations alliées qui combattent le totalitarisme.

Tout catholique même a été heureux de voir cette politique de bon voisinage et d'harmonie entre les nations d'Amérique.

C'est pourquoi personne ne peut douter de notre sincérité quand nous prenons la liberté de souligner un problème grave qui cause des appréhensions à la conscience catholique brésilienne. Il est la conséquence directe du panaméricanisme. Personne ne peut nier cependant que les relations plus faciles que nous venons de créer favorisent nos appréhensions...

Nous ne voulons pas nous appuyer sur notre seule autorité. Tout le monde connaît M. John Erskine,

l'écrivain nord-américain. Dans un article publié dans *Liberty* et reproduit par le *Catholic Digest*, cet auteur non suspect et très au courant écrit: « Il est indéniable que quelques groupements religieux nord-américains ont pour but d'arracher l'Amérique latine de sa traditionnelle foi catholique, qui est le plus solide fondement de toutes les nations latines américaines, et de les verser dans d'autres formules du christianisme. Prenons l'exemple de l'Argentine (nous pourrions bien donner celui du Brésil), il y a des congrégations protestantes nord-américaines qui soutiennent des missionnaires dans ces pays amis, pour travailler à obtenir des désertions catholiques au profit du protestantisme. »

Erskine n'est pas un catholique. Il trouve cependant ridicule cette propagande. Il note que le gouvernement *yankee* n'exerce pas un contrôle sur ces modes d'agir, conduite que les Sud-Américains ne comprennent pas. Et il continue: « Il appert que nous, Américains, nous sommes engagés dans une trame dont le but est d'obtenir l'hégémonie anglo-saxonne et de propager le protestantisme. »

L'information de M. Erskine est très précieuse et confirme *in toto* nos appréhensions. Une telle révélation nous offre le droit et le devoir de demander un panaméricanisme qui respecte et fasse respecter par-dessus tout les traditions de nos patries, qu'elles soient politiques ou religieuses.

Comme les autres nations de l'Amérique latine, le Brésil est catholique. Nous voulons garder intact l'héritage de nos aïeux et nous ne voulons pas le changer pour un plat de lentilles... C'est pourquoi il faut que les relations internationales du continent continuent sans donner occasion à ces appréhensions qui peuvent être la source de lamentables défiances. La personne de l'ambassadeur étatsunien chez nous, M. Jefferson Caffrey, catholique illustre, nous donne l'espérance que la pensée du gouvernement de Washington est conforme à la nôtre.

Pour éviter des frictions entre les pays de notre continent, il faut avoir en considération le caractère et la formation spirituelle de chaque peuple. De cette largeur de vue, le Canada nous donne l'exemple, car chez lui coexistent des Anglo-Saxons et des Latins catholiques. Rien n'empêche que les deux peuples travaillent fraternellement à l'avenir de cette grande patrie du Nord. Notre désir: vivre dans la plus grande intimité avec nos voisins du continent, gardant cependant les droits de suivre notre propre vocation de Latins et de catholiques.

Le Brésil d'aujourd'hui est le produit de deux grands pays catholiques: le Portugal et la France. Après la découverte de la Terre de la Sainte-Croix (Terra de Santa-Cruz) par l'amiral portugais Pedro Alvares Cabral, le franciscain Henrique de Coïmbra dit notre première messe, les Pères jésuites Nobrega et Anchieta fondèrent notre nationalité, et marquèrent notre route; jamais depuis lors nous n'avons renié notre foi catho-

lique. Bien plus, nous l'avons défendue avec l'épée. Tiradentes, Tamandaré, le duc de Caxias et José Bonifacio sont quelques-uns des héros nationaux qui ont lié leur patriotisme à un exemplaire dévouement à la religion catholique. Personne ne sait peut-être que même saint Antoine de Padoue est un colonel honoraire de l'armée brésilienne et reçoit chaque année sa solde... Seuls les baptisés peuvent entrer dans nos collèges militaires... Les lois ouvrières, au Brésil, sont toutes inspirées des encycliques papales.

Nos campagnes mémorables pour la défense des principes catholiques sont-elles connues au dehors? Sait-on que nous avons, dans nos écoles, le catéchisme comme matière obligatoire exigée par le gouvernement? La vérité, c'est que l'Église, au Brésil, a une place d'honneur que personne ne peut disputer.

Le IV^e Congrès eucharistique de Sao Paulo l'a établi d'une manière éclatante par sa grande procession de clôture, où 600,000 Brésiliens ont voulu glorifier leur plus cher idéal, la primauté de la religion catholique dans notre pays. Malgré l'immensité du territoire et les difficultés de la guerre, de tous les coins les plus distants du Brésil sont venus des pèlerins dans une unanimité de sentiment incomparable prendre part à cette glorification de notre Dieu. Nous devons au Portugal notre vocation religieuse, et nous devons notre formation intellectuelle en grande partie à la France. Beaucoup de Brésiliens ont bu à une source française, littéraire, religieuse ou scientifique. Chez nous, plusieurs missionnaires de la patrie de sainte Jeanne d'Arc sont venus collaborer à la formation de notre conscience nationale. Qui ne connaît les fameux couvents des religieuses françaises pour les jeunes filles?

La situation créée par la guerre a coupé nos relations culturelles avec les pays d'Europe, avec la France.

Le panaméricanisme s'impose. Mais les remarques de M. Erskine nous alertent. Cependant, l'Amérique du Nord nous a réservé une grande surprise. À côté du Mexique et des États-Unis, le Canada, avec sa province de Québec, nous peut donner tout ce que la vieille France nous avait fourni jusqu'à date. C'est une France ressuscitée et rajeunie que nous ignorions malheureusement jusqu'ici. C'est la même langue, c'est la même religion, c'est la même culture, la même affinité que nous pouvons trouver dans cette grande patrie, découverte par Jacques Cartier et bâtie par Champlain et Maisonneuve. Quelle puissance a son catholicisme intégral! Nous envions son clergé nombreux et cultivé! Le Brésil, avec ses 5,000 prêtres, a besoin que les secours spirituels qui lui venaient de France lui soient fournis par le Québec.

Et c'est dans l'espérance d'un panaméricanisme intégral, c'est-à-dire, non seulement de commerce et d'échanges, mais culturel et catholique, que nous, du Brésil, nous tendons la main, comme à un frère qui communie aux mêmes sentiments, au Canada français.

(Traduit du portugais par RELATIONS.)

LOI ANGLAISE ET DROIT CANONIQUE

Louis C. de LÉRY, S. J.

(Le présent article s'inspire d'une série d'études par Richard O'Sullivan, C. R., parues dans le *Tablet de Londres*, 4-25 octobre 1941.)

SAIT-ON que les auteurs de la loi anglaise, *Common Law*, sont des clercs, des canonistes? Martin of Patteshull, archidiacre de Norfolk et ensuite doyen de Saint-Paul, William of Raleigh, évêque de Norwich, puis de Winchester, et surtout Henry of Bracton, chancelier de la cathédrale d'Exeter, voilà les pères de la *Common Law*, de ce droit coutumier ou loi non écrite qui correspond en pays anglais au droit civil de notre province. Et il est significatif que Maitland ait jugé suffisant de mentionner ces trois hommes d'Église à la dernière page de sa classique *History of the English Law*: « Ils ont forgé les lois du bien et du mal pour nous et pour nos enfants. » Et le texte anglais est plus expressif encore: « They were making right or wrong for us and for our children. »

Faut-il s'étonner de cette invasion cléricale dans le domaine légal civil? Ces clercs ont vécu en plein XIII^e siècle, le plus grand de tous les siècles, a-t-on dit, siècle de construction et non pas de destruction. Autour d'eux, comme dans toute la chrétienté, cathédrales et universités surgissent de terre. Saint Thomas d'Aquin est à écrire la *Somme*. Avant cela, vers 1140, le moine camaldule italien Gratien, professeur de droit canonique à Bologne, a publié son *Décret*, œuvre géante, où il a ramassé et coordonné tout ce qui lui a paru d'utilité pratique dans la législation ecclésiastique précédente. Puis saint Raymond de Pennafort a compilé une nouvelle collection de *Décrétales*, que Grégoire IX a promulguée en 1234. L'œuvre de saint Raymond restera, avec les inévitables ajoutes, la loi de l'Église jusqu'à la promulgation du Code canonique en 1918.

Décret et *Décrétales* ont provoqué un âge d'or du droit ecclésiastique et facilité singulièrement les études canoniques. Prenons comme exemple Henry of Bracton, celui qui a le plus fortement marqué de son empreinte la loi anglaise en voie de formation. Bracton a étudié son droit canon dans Gratien et Grégoire IX. Il connaît en outre la *Summa de Matrimonio* de Tancrede et la *Summa Decretalium* de Bernard de Pavie. Tancrede et Bernard sont deux importants commentateurs des *Décrétales*: ce sont des décrétalistes, comme on dit alors. L'ouvrage de Bernard a influencé Bracton dans sa conception de l'homicide, si importante en droit criminel anglais, avec ses distinctions de meurtre et d'homicide involontaire, *manslaughter*. Le même ouvrage l'a porté à introduire l'élément de culpabilité morale dans les notions de délit et de dommage.

C'est ainsi que, rompus aux disciplines légales par leurs fortes études canoniques, les clercs ont envahi les

tribunaux civils. Voici, par exemple, comment est constituée *King's Court*, les tribunaux royaux, au temps de Richard Cœur de Lion (1189-1199): l'archevêque de Cantorbéry, deux évêques, deux ou trois archidiacres, quelques clercs et deux ou trois laïques.

Veut-on saisir sur le vif l'emprise des canonistes sur l'Angleterre d'alors? Qu'on examine un instant le rôle et la constitution du ministère de la justice au moyen âge, de cette Chancellerie que devait illustrer plus tard un saint Thomas Morus. Le lord chancelier est le plus élevé des dignitaires du roi. C'est le gardien du Grand Sceau, lequel est la clef du royaume, écrit le bénédictin anglais Mathieu Pâris († 1259) dans sa *Grande Chronique d'Angleterre*. Le lord chancelier admet les juges à leurs postes et contrôle leur action. Il agit comme secrétaire d'État pour tous les départements. Son office est de fait le cœur du système légal anglais, le centre politique de la Constitution. La Chancellerie concentre pratiquement un triple ministère: Intérieur, Affaires Étrangères et Justice. Or, la Chancellerie était peuplée de clercs. Ses principaux fonctionnaires, qu'on appellerait aujourd'hui sous-ministres ou sous-secrétaires d'État, étaient tous des ecclésiastiques, détenant canonicats et doyennés. Si jamais pays mérita l'épithète de *priest ridden*, ce fut l'Angleterre du moyen âge. Elle ne s'en portait pas plus mal, ni était-elle moins heureuse, celle qui s'appelait alors *merry England*.

Ce sont ces clercs qui ont transformé la masse informe de coutumes britanniques en un système articulé; et quand, cédant enfin aux objurgations des Souverains Pontifes, ils cessent de siéger à *King's Court*, l'ère créatrice de la *Common Law* est passée, note Maitland. Mais cette loi a reçu d'eux une orientation définitive en bien des points. « Grâce à ces hommes d'Église, — écrit Holdsworth, la première autorité vivante sur l'histoire de la loi anglaise, — les fondations de la *Common Law* ont été si bien assises que cette loi règne aujourd'hui non seulement en Angleterre, mais en maints pays au delà des mers »: entendez l'Irlande, l'Australie, les États-Unis et le Canada, si l'on excepte notre province.

A part ces cours de *Common Law*, il y avait les tribunaux ecclésiastiques, qui jugeaient exclusivement selon le droit canonique. Ces *Courts Christian* ou *Spiritual Courts*, comme on les appelait, ressemblaient assez aux tribunaux qui existent actuellement dans les curies diocésaines de nos évêchés; mais leur juridiction était alors beaucoup plus étendue et se dressait presque comme une rivale de la justice civile. Nous ne faisons que mentionner le fait, car il faudrait tout un article pour souligner, ne fût-ce que légèrement, l'énorme influence de ces cours religieuses dans l'Angleterre mé-

diévale. Toutefois, dans une étude sur le droit coutumier anglais, il est impossible de ne pas rappeler comment, à partir de la Réforme, le pouvoir royal s'appuya précisément sur ces cours ecclésiastiques pour combattre les tribunaux de la *Common Law* et leur allié, le parlement.

Secouant le joug de l'Église et des Souverains Pontifes, Henri VIII proclame la Suprématie royale. Malheureusement trop dociles aux ordres du roi, les tribunaux ecclésiastiques déclareront que c'est de leur propre consentement qu'ils ont obtempéré dans le passé aux décrétales de princes, potentats ou prélats étrangers. Dorénavant, ils mettront en vigueur les statuts d'une législature temporelle, les actes du parlement britannique. Mais, ce qui est autrement grave, Henri VIII prohiba l'étude du droit ecclésiastique. « L'étude académique du droit canonique fut interdite, écrit Maitland. Aucune autre mesure de Henri ne fut plus lourde de conséquences. Il tarit la source même du vieux savoir... Henri encouragea et dota la loi civile (romaine), et le juriste romain, *the unhallowed civilian*, supplanta le canoniste sur le banc. »

Ce pouvoir que Henri arrache à l'Église, il entend se l'arroger. Désormais, ces tribunaux devront reconnaître et défendre la *Prérogative royale*. Le droit civil romain le sert bien en cette occasion. Justinien ne déclarait-il pas dès le début qu'un empereur peut légiférer *de Episcopis et Clericis* et même *de Sancta Trinitate et de Fide Catholica*? Henri est trop heureux de s'abriter derrière le césaro-papisme de Byzance.

Mais il ne lui suffit pas d'avoir sécularisé et romanisé les tribunaux ecclésiastiques. Comme s'il se défait des autres cours, telle *King's Court*, où se pratiquait la *Common Law*, il fonde ses propres cours de justice, dont les juges lui seront aussi dévoués que ceux des anciens tribunaux ecclésiastiques qu'il vient de laïciser, et défendront également la *Prérogative royale*, en s'appuyant sur le droit romain et son absolutisme: *Court of Delegates*, *Court of High Commission*, etc.

Alors commence une lutte entre les tribunaux, attachés à la *Common Law* et alliés du parlement d'une part, et d'autre part les autres cours, tant celles que Henri VIII a laïcisées que celles qu'il vient d'instituer, devenues les champions du pouvoir royal. La lutte dura trois siècles, jusqu'au jour où disparaîtra le dernier de ces tribunaux réorganisés ou fondés par Henri.

Le roi était battu. Le parlement, *House of Commons*, restait vainqueur. Mais la loi anglaise, *Common Law*, ne s'était affranchie de l'autocratie royale que pour se donner un maître tout aussi arbitraire. Le parlement désormais était législateur unique et suprême. Tout lui était permis. « Le parlement anglais, notera un juriste français, peut tout faire, sinon qu'un homme soit une femme, ou une femme, un homme. » Pourtant le parlement réussira presque cette gageure en 1919 par le *Removal of Sex Disqualification Act*, qui s'évertue à établir la similitude juridique des sexes. Lord Holt pouvait même dire avec esprit: « Un acte

du parlement ne peut rien faire de mal, mais il peut faire des choses qui paraissent singulières. Il ne peut légaliser l'adultère: il ne peut faire qu'il soit légitime pour A de coucher avec la femme de B, mais il peut faire de la femme de A la femme de B et rompre le mariage de celle-ci avec A. »

La Réforme avait porté ses fruits. Elle avait détaché la loi de son plus ferme appui, l'Église. Jadis l'Église avait dirigé l'évolution de la loi durant plusieurs siècles. Elle lui avait transmis ses propres principes de moralité, de justice naturelle, de culpabilité morale, etc. Elle lui avait infusé cette idée d'équité, équité canonique, précise le canon 20, comme pour mieux revendiquer ses origines ecclésiastiques, équité qui vient heureusement tempérer la rigueur inflexible du vieux droit romain: *Summum jus, summa injuria*. L'Église toujours avait introduit dans la loi la notion de bonne foi, qui est à la base de tous les contrats et dont l'importance vient de nous être rappelée dans le procès Chaloult. Maintenant la Réforme assistait impuissante à la laïcisation graduelle de la loi.

Cette sécularisation est chose accomplie en 1917. On en eut la preuve dans le fait suivant. Une somme d'argent fut laissée par testament à une société dont le but était manifestement antichrétien. Le legs fut attaqué, parce que, disait-on, de tels buts et de tels legs sont contraires à la loi anglaise. La Chambre des Lords dut se prononcer. Par une majorité de quatre à un, elle déclara valide le legs. « La société, notait le lord rapporteur de la cause, poursuit des fins antichrétiennes. Ces fins seraient, dit-on, opposées à la loi britannique, car c'est une maxime que le christianisme est partie intégrante de la loi anglaise. » La discussion se poursuit avec animation durant des pages et des pages du long rapport. Puis le noble lord concluait: « Milords, avec tout le respect dû aux grands noms des avocats qui l'ont dite, la phrase « le christianisme est partie intégrante de la loi d'Angleterre » n'est vraiment pas de la loi, c'est de la rhétorique. » L'apostasie était consommée. La loi anglaise venait de renier formellement les derniers vestiges de sa foi chrétienne.

Mais une revanche n'était pas loin. Et cette revanche, il faut l'attribuer à une propriété essentielle de la *Common Law*, propriété qui fait sa force comme sa faiblesse. La loi anglaise n'est pas inflexible, raide, immuable presque. C'est un droit coutumier, une loi non écrite, changeante, qui cherche à s'adapter aux exigences actuelles de l'intérêt public, une loi où se trahit l'opportunisme et le pragmatisme britanniques et « dont la vie n'a pas été la logique, mais l'expérience », a dit lord Haldane.

Donc, deux ans plus tard (1919), un brave Irlandais, domicilié en Angleterre, laissait, en mourant, à la cathédrale catholique de Westminster la somme de deux cents livres sterling, pour y faire dire des messes. La validité du legs fut mise en doute devant les tribunaux, sous prétexte qu'il s'agissait là d'un don destiné à des

usages superstitieux. La Chambre des Lords, appelée de nouveau à se prononcer, admit la validité du legs.

Décision d'une extrême importance. Par elle, la Chambre des Lords renversait des *dicta* vieux de trois cent dix-sept ans; elle cassait une décision remontant à quatre-vingt-quatre ans et contredisait une règle que lord Parker avait jugée définitive, en 1917.

Mais à y regarder de près, c'était au fond le même principe qui avait dicté les deux sentences de 1917 et de 1919. La *Common Law*, avait-on déclaré en 1917, n'est pas chrétienne. Mais pourquoi serait-elle anti-chrétienne? disait-on maintenant. Pourquoi déclarer superstitieux un sacrement qui est le centre de la religion de millions de loyaux sujets? En 1919 comme en 1917, la loi anglaise se bornait à enregistrer deux faits pour les admettre et s'y plier; il y a dans l'Angleterre contemporaine des catholiques qui croient à la messe, et des athées, ennemis du christianisme. Et la loi reconnaissait la double validité de legs à une société antichrétienne et de legs destinés à des messes.

La Chambre des Lords semblait vouloir tenir la balance égale. La victoire de 1919 était bien précaire. Les tribunaux inférieurs se chargèrent bientôt (1934) de pousser à ses conclusions logiques la décision reconnaissant la validité des legs pour messes. Un testateur laissa une somme d'argent pour une fondation de messes. Une messe de fondation est une messe dont les honoraires proviennent des intérêts d'un capital investi. Si le don pour cette fondation n'était pas reconnu comme destiné à des fins de charité, il était de ce chef, et pour des raisons techniques légales qu'il serait trop long d'expliquer ici, dépourvu de perpétuité. Or, une fondation sans perpétuité est un nonsens. Les proches parents du testateur prétendirent donc en cour qu'un tel legs n'était pas en loi un don pour fins de charité. Au nom du procureur général, alors sir Thomas Inskip, C. R., M. P., l'avocat de la Couronne soutint le contraire. Un legs pour messes, affirma-t-il, est un don charitable, puisqu'il est destiné à l'avancement de la religion, qu'il permet l'accomplissement d'un acte rituel qui est la partie la plus essentielle du culte d'un très grand nombre de personnes à travers le monde, qu'il en résulte un bienfait pour le corps tout entier des fidèles catholiques, et qu'enfin il équivaut à une dotation des prêtres qui diront ces messes. Le juge à son tour déclara dans sa sentence: « Dans aucune cause précédente concernant les dons pour messes s'est-on jamais enquis de la nature de la messe. Dans le cas présent, il a été convenu par la défense d'accepter la notion de la messe que donna autrefois le Dr Delaney, jadis évêque de Cork: « La messe est un vrai et réel sacrifice offert à Dieu « par le prêtre au nom de l'Église tout entière. Elle « a quatre fins principales: adoration, action de grâces, « demande et satisfaction. » Et toute la théologie de la messe se déroulait en un vivant raccourci.

Puis celui-ci concluait: « Je n'hésite pas à tenir

qu'une offrande pour messes constitue un don valide pour fins de charité: il permet un acte rituel reconnu par une large part du peuple chrétien comme le centre de leur religion et il aide à la dotation des prêtres dont c'est le devoir d'accomplir ce geste rituel. »

On n'insistera jamais trop sur la portée immense de cette sentence révolutionnaire. A la demande expresse des officiers de loi de la Couronne, la messe devenait partie intégrante de la loi britannique, *in-lawed*, après un intervalle de quatre cents ans. Et pour comprendre cela, rappelons encore la nature de la loi anglaise. La *Common Law*, répétons-le, est une loi non écrite, un droit coutumier qui se nourrit de précédents et les crée quand il faut. Elle n'est pas un garde-fou, à côté duquel vous cheminez, et qui prévient vos faux pas. C'est la route elle-même qui vous porte, et qui emprunte aux différents sols qu'elle traverse les matériaux dont elle est faite. La sentence du juge ne constitue pas seulement une jurisprudence: *elle fait loi, elle est la loi*. La théologie de la messe s'insérait donc dans la propre substance de la loi anglaise: elle s'y incorporait. La loi britannique retournait aux sources vives qui l'avaient alimentée à ses débuts: théologie chrétienne et droit canonique.

Retour plus qu'opportun. La Réforme avait jadis détruit l'autorité du droit canonique, et ce fut un immense malheur. Puis le parlement avait ruiné la tentative royale de substituer au droit canonique le droit romain, avec ses tendances absolutistes, et de ce dernier point de vue ce fut un bien. Mais le parlement était resté l'unique maître de la *Common Law*. Longtemps ce parlement se montra conservateur, traditionaliste, timide, surtout quand il s'aventurait dans les domaines spirituel et moral. Ainsi une loi statutale du divorce (1857) est chose relativement récente. Peu à peu cependant le parlement s'était enhardi: ses atteintes, par exemple, à l'intégrité de la famille ne se comptent plus aujourd'hui.

Or le parlement, en démocratie, est la voix de l'État. Et l'État moderne tend de plus en plus à devenir tyran, despote centralisateur et bureaucratique. L'Angleterre n'échappe pas à ces tendances. Comment évitera-t-elle de verser encore plus dans l'arbitraire? Par un sincère retour aux forces spirituelles, à la théologie et à la philosophie chrétiennes, à la loi de l'Église, de cette Église qui a veillé sur son berceau et présidé à la formation de sa loi. Précisément, il y a aujourd'hui, dans les universités d'Oxford, de Cambridge, de Londres, de Manchester et du Pays de Galles, nombre de professeurs d'histoire et de droit, catholiques et non catholiques, qui tous prêchent la nécessité de ce retour en chrétienté. C'est là un gage d'espoir. Viendra-t-il bientôt le jour où le peuple et le parlement anglais répéteront la prière du psalmiste: « Enseigne-nous, Seigneur, la voie de tes commandements, *de ta loi*, pour que nous y marchions jusqu'à la fin de notre vie » ?

Le français en Alberta. — A l'occasion de la nouvelle année scolaire, le docteur L.-O. Beauchemin, président de l'Association canadienne-française d'Alberta, récapitule dans la *Survivance* d'Edmonton (9 septembre) les progrès accomplis depuis la fondation de l'Association. Des volumes français ont été mis à la disposition des élèves par la fondation de bibliothèques paroissiales. De nombreuses bourses d'École Normale ont été offertes comme prix des concours de français. Le concours lui-même, créé pour stimuler l'intérêt des élèves dans l'étude de leur langue, a vu le nombre des concurrents s'augmenter au point qu'en 1941, 4,400 élèves y prirent part. Un service de placement fonctionne pour aider les commissions scolaires à s'assurer les services d'un personnel bilingue. Grâce aux démarches de l'A. C. F. A., lorsque la loi des grandes unités scolaires fut adoptée, les commissions conservèrent leur droit de choisir leur personnel bilingue. Les efforts de l'A. C. F. A. n'ont pas été étrangers à la nomination de Canadiens français comme inspecteurs d'écoles. La visite des écoles faite par le R. P. J. Fortier, S. J., depuis plusieurs années, a permis de prendre une connaissance exacte de la situation. Des manuels d'histoire du Canada ont été distribués; tel manuel de lecture française athée a été remplacé par un manuel chrétien; la bonne chanson est entrée à l'école, etc. Beaucoup a été accompli pour donner au français en Alberta la place qui lui revient, mais il reste encore beaucoup de travail à faire. Les Franco-Albertains restent attelés à la besogne.

Initiative chez les protestants. — Le mouvement d'opinion chez les protestants en faveur de la rentrée de la religion à l'école gagne du terrain. Désormais les élèves des High Schools protestants de la province de Québec étudient la Bible qui devient matière obligatoire d'enseignement. Le programme de l'année prévoit l'étude de la Vie de Jésus en 8^e année, des apôtres Pierre et Paul en 9^e année; en 10^e année, on « lira » des passages choisis de l'Ancien Testament et en 11^e année, le Livre de Job. M. W. P. Percival, secrétaire du Comité de l'Instruction publique de la province, section protestante, déclarait en annonçant cette innovation (*Gazette*, 18 septembre): « Une certaine connaissance de la Bible fait partie du bagage intellectuel de tout homme instruit. Journaux, magazines et livres abondent d'allusions, qui, pour être comprises et goûtées, exigent que le lecteur soit familier avec la Bible. D'un point de vue purement littéraire, l'*Authorized Version* occupe une place à part parmi les grandes œuvres que notre race a produites. La Bible est aussi un élément essentiel de l'héritage spirituel de notre race. » Sans doute pourrait-on discuter de la valeur respective des motifs allégués pour réinstaller à l'école un minimum d'étude de la religion, mais il n'est aucun catholique qui n'applaudisse à ce geste, plein de promesse.

Tâche d'après-guerre. — Un professeur d'université états-unienne avertissait récemment ses compatriotes que la réorganisation du monde exigeait la disparition d'un certain nombre de nations, entre autres la Suisse. Cette énormité fournit à Walter Lippmann, dont l'esprit « libéral » ne saurait être mis en doute, l'occasion d'une charge à fond contre une conception d'éducation qui produit des hommes de science aussi totalement coupés de toute préoccupation humaine, historique et sociale. C'est le fruit du système actuel, dit-il, qui néglige lamentablement la culture générale et morale, base indispensable de toute vraie éducation. Pour sauver notre civilisation occidentale, ajoute-t-il, notre première et plus importante tâche d'après-guerre sera de renouveler toute notre conception de l'éducation.

LA VALEUR DE LA FAMILLE ILLUSTRÉE PAR LA GUERRE

LES DEUX PAGES de Robert C. Hartnett, dans *America* du 5 septembre, aident plus à comprendre la passe tragique où se débat le monde que des ballots de nouvelles de guerre et d'« information ». L'article s'intitule: *La plus grave menace contre l'empire, c'est la baisse de la natalité en Angleterre.*

« Il y aura toujours une Angleterre, mais y aura-t-il toujours des Anglais pour l'habiter? La plus grande tragédie de l'île assiégée ne fut pas son impuissance à produire assez d'armes pour terrasser son ennemi lors des attaques de 1939. La vraie, l'irréparable tragédie anglaise est l'impuissance à produire assez d'Anglais qui fabriqueront des armes et s'en serviront pour défendre leur terre natale et l'empire.

« L'Angleterre commence à démasquer les vrais colonnards qui l'ont menée au bord de l'abîme. Au début de juin, le professeur F. A. E. Crew, revêtu de l'uniforme de brigadier général, déclara à Londres que dans cette guerre ce n'était pas tant les armées que les taux de natalité qui s'opposaient. Et dans cette bataille la nation anglaise a le dessous. »

Voici quelques-unes des constatations statistiques fournies par l'auteur. La population de l'Angleterre et du pays de Galles, actuellement au delà de 40 millions, tomberait, au rythme actuel des naissances et des décès, à 33 millions dans une période de quarante ans et à 20 millions dans un siècle. Plus alarmante encore que ces données brutales est la distribution de la population par groupes d'âge: en 1936, la proportion des jeunes par rapport aux vieux était de 3 à 1; déjà en 1981, elle serait de 1 à 1. Qui ne voit les conséquences désastreuses pour la vigueur productrice d'une nation?

Les causes? « Depuis un siècle deux forces implacables ont mené une attaque victorieuse contre la famille nombreuse. L'industrialisation rendit de plus en plus les enfants un fardeau économique. La part prépondérante de l'Angleterre dans le développement de l'industrie lui a fait plus de blessures qu'à aucun autre pays. Et la plus hideuse de ces cicatrices est sans doute l'état pitoyable de la famille. L'autre facteur de destruction fut la propagande pseudo-eugéniste. Le malthusianisme devint le néo-malthusianisme et de la reine Victoria à Marie Stopes une propagande de plus en plus ouverte et agressive détourna de la famille nombreuse au point que c'en est devenu une idée fixe: une famille d'aisance moyenne qui ne veut pas déchoir ne se permet pas plus de deux enfants. *On a tout fait pour empêcher des Anglais de naître.* » C'est nous qui soulignons cette dernière phrase qui, en un raccourci saisissant, décrit cette situation contre nature.

Les ravages de la dénatalité qui minent l'Angleterre, depuis 1870 surtout, ont passé plus ou moins inaperçus pendant un temps: la population ne continuait-elle pas de croître? Mais on ne remarquait pas qu'elle vieillissait, préparant pour le lendemain un arrêt, puis bientôt le recul.

Depuis quelques années, sociologues, économistes, gouvernants de tous les pays du monde occidental, s'éveillent au problème et s'alarment soudainement devant la gravité de la situation. En 1938, on commença timidement à s'occuper du problème. « Mais, comme pour le *Code de la famille* adopté en France en juillet 1939, l'intervention du gouvernement anglais est venue une génération trop tard. »

Sera-ce le verdict de l'histoire sur une période décadente de l'évolution du monde? Et l'on songe au passage fameux

de l'historien grec Polybe, analysant le déclin de la civilisation hellénique: « On observe de nos jours une telle décroissance de la natalité et, d'une façon générale, une telle dépopulation que les villes sont désertes et les campagnes en friche, bien que notre pays n'ait été ravagé ni par des guerres continuelles ni par des épidémies... Si l'on s'avisait d'aller consulter les oracles à ce propos et de demander aux dieux ce qu'il faudrait dire ou faire pour que notre patrie fût plus peuplée et nos villes plus prospères, cette démarche ne semblerait-elle pas oiseuse, quand la cause du mal est manifeste et le remède à notre portée? Par vanité, par avarice ou par lâcheté, les gens ne veulent plus se marier ni, s'ils se marient, élever les enfants qu'ils peuvent avoir; tout au plus en élèvent-ils un ou deux, en général, pour leur laisser une plus grande aisance et leur assurer les douceurs d'une vie opulente; et c'est ainsi que le fléau, sans qu'on s'en aperçût, s'est rapidement développé. Que, dans ces familles d'un ou deux enfants, la guerre ou la maladie vienne à semer la mort, il est clair que, fatalement, les maisons s'éteignent et, de même que les essaims d'abeilles, les villes, en se dépeuplant, perdent peu à peu leur puissance. Il n'est pas nécessaire de demander aux dieux les moyens de remédier à ce déplorable état de choses; le premier venu pourra nous dire que le remède est en nous-mêmes, — il suffit que nous changions de mœurs ou tout au moins que nous fassions des lois pour obliger les parents à élever leurs enfants; il n'est pas besoin, pour cela, de devins ni de prodiges. »

La famille canadienne n'échappe pas aux attaques, si tristement victorieuses dans d'autres pays, de l'industrialisme sans frein et du néo-malthusianisme païen. Le taux de natalité du Canada anglais est en passe de rejoindre celui des pays les plus « avancés » d'Europe; si celui du Canada français, quoique aussi à la baisse, se maintient à un niveau relativement élevé, il faut en chercher l'explication dans la vigueur de la foi chrétienne et des traditions familiales des Canadiens français. Mais la famille canadienne-française qui résiste le plus énergiquement porte aussi plus lourdement le fardeau d'une société mal bâtie. Il serait sot d'espérer qu'elle puisse résister encore bien longtemps aux pressions économiques et psychologiques d'une société qui pratiquement ignore la religion et la famille.

Le Québec, que toute sa tradition catholique et sociale prédispose à comprendre le problème familial, aurait dû innover crânement en ce domaine: allocations familiales, maintien ou retour de la mère au foyer, politique fiscale appropriée, etc. Il en avait le pouvoir, puisque, précisément en ces matières, pleine autonomie est assurée aux provinces par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Hélas! il a préféré, par la voix de ses responsables politiques, « suivre » le courant plutôt que de battre la marche de la réforme sociale; s'adapter aux « exigences » du caractère anglo-saxon du continent plutôt qu'à celles, fondamentales celles-là, de la nature; s'acheminer vers la déchéance de la famille plutôt que vers sa restauration.

Il n'est jamais trop tard pour commencer. Mais commencerons-nous? Ou faudra-t-il répéter bientôt de nous ce qu'on dit aujourd'hui de l'Angleterre et de la France: « ... L'intervention du gouvernement... est venue une génération trop tard »?

« SUIS-JE LE GARDIEN DE MON FRÈRE ? »

OUI, ASSURÉMENT. Vous, moi, eux, tous nous sommes les gardiens de nos frères. Nous avons des responsabilités sociales que nous ne pouvons éluder sans trahir. Ainsi, la grande pitié des familles doit émouvoir nos consciences chrétiennes; elle réclame de nous une action immédiate.

L'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Belgique, l'Espagne, la France, la Hollande, la Hongrie, l'Italie ont déjà adopté une politique d'allocations familiales. L'idée gagne du terrain en Angleterre. Mlle Barbara Ward, secrétaire du *Sword of the Spirit*, dans le bulletin hebdomadaire du mouvement (8 août), répond aux objections courantes.

Des enquêtes ont montré, déclare-t-elle, que 50% des enfants souffrent de sous-alimentation et que le fait d'avoir des enfants constitue la principale cause de pauvreté. Cette misère des familles pose donc un problème angoissant qu'il faut résoudre. Plusieurs réformes y remédieront. De ce nombre, les allocations familiales. Car la première anomalie à corriger, c'est de proportionner le revenu aux besoins.

« La source de revenu de chacun — gages, salaires, intérêt et profit — provient de cet immense réservoir créé par le travail et l'épargne. Toute une série de facteurs détermine le revenu que touchera chaque individu: crédit, habileté, rendement, fortune de son arrière-arrière-grand-père et quoi encore... Et je pense que parmi ces facteurs, malheureusement, le *facteur besoin* tient bien peu de place. »

Le revenu de tous doit combler ce qui manque à chacun. Quand le salaire du père de famille ne lui permet pas de rencontrer les obligations qui pèsent sur lui, la justice sociale lui donne le droit d'être aidé par l'État, administrateur du bien commun.

Si l'on objecte qu'une telle assistance obérerait trop lourdement les budgets publics, Mlle Ward répond:

« Parler du fardeau financier des allocations familiales suggère que les enfants — la plus grande richesse de la nation — sont en même temps un fardeau. Ils ne sont pas un fardeau. Ils sont une première option sur les richesses nationales. Assurer à l'enfant une vie saine, aérée et heureuse doit être le premier item d'un budget national. Il en va comme de l'échelle des valeurs en temps de guerre: tanks, avions et munitions sont en tête de la liste parce qu'il nous faut survivre. Les taxes que nous payons pour les fabriquer sont en un sens un fardeau, mais elles sont aussi notre quote-part pour la défense de notre libre nation. Après la guerre, si nous plaçons les enfants en tête de notre liste des valeurs (et par valeur j'entends les choses dont nous avons le plus urgent besoin), les taxes qui nous seront imposées pour les allocations familiales et les autres services sociaux ne seront pas vraiment un fardeau; nous ferons notre part pour préparer l'avenir heureux et suffisamment assuré de nos enfants. Ça coûte beaucoup moins cher d'avoir des enfants en santé que d'avoir la guerre. »

Les allocations familiales ne sont qu'une faible partie de projets plus vastes qui placeraient enfin le foyer au premier rang d'une politique vraiment sociale. Plusieurs autres mesures et services rendront la famille créatrice de vie, de santé et de joie. Combien cet objectif est loin d'être atteint non seulement en Angleterre mais ici même, dans notre catholique province! Réalisons-nous bien que les balances sont faussées contre la famille et que tout dans la société moderne concourt à l'écraser? Surtout pendant cette guerre.

Mlle Ward conclut: « Il nous faut une révolution dans notre façon d'envisager et de seconder la vie familiale. Et cette révolution, faisons-la. »

L'ÉCOLE CATHOLIQUE EN ONTARIO

Ernest-C. DESORMEAUX

LES LECTEURS de *Relations*, qui suivent avec un intérêt soutenu la série d'articles qui s'y publie sur le régime scolaire des minorités françaises en terre canadienne, n'ont rien perdu à attendre celui des Franco-Ontariens. Ils en auront deux. Le sujet, en effet, est si vaste qu'il vaut mieux le traiter, au point de vue catholique et français, en deux parties séparées.

■

Si l'espace nous le permettait, il y aurait lieu de rappeler à grands traits l'origine et l'application graduelle en Ontario de la confessionnalité scolaire. Partant des modestes écoles qu'au lendemain de la conquête les missionnaires catholiques réussirent à fonder pour les pionniers de la civilisation dans le sud-ouest de l'Ontario, l'on verrait comment, sous la Constitution de 1791, s'est affirmée peu à peu, chez les protestants comme chez les catholiques du centre et de l'est, la nécessité de s'organiser, en marge des écoles communes nécessairement neutres, un système d'éducation plus conforme à leurs croyances religieuses. On notera que nous écrivons « écoles *communes* », nous éviterons d'employer le mot *publiques* parce qu'il porterait à confusion. En effet, selon une déclaration officielle du juge en chef Meredith, en 1915, toutes les écoles de l'Ontario sont publiques: les unes sont *general public school* et les autres *separate public schools*.

Il conviendrait également de souligner le bel esprit de cohésion dont firent preuve tous les catholiques des Canadas-Unis dans leurs persistantes réclamations en vue d'obtenir en 1855, des membres de l'Assemblée législative, un vote favorable au projet de loi de sir Georges-Étienne Taché, et finalement, en 1863, à celui de l'honorable R. W. Scott. (Statuts refondus du Haut-Canada, ch. V, 26 Victoria. Pour version française officielle, cf. *le Droit* du 1^{er} avril 1916.)

Cette législation *ne varietur* est la pierre d'assise sur laquelle reposent tous les droits et privilèges dont jouissent, en matière scolaire, les catholiques ontariens. C'est à elle que se rapportent les mots « par la loi, *by law* », du premier paragraphe de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qu'on nous permettra de citer ici pour plus de clarté: « Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter les lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes: 1^o Rien dans ces lois ne doit préjudicier à aucun droit et privilège relatif aux écoles confessionnelles qu'aucune classe particulière de personnes dans la province possède, *de par la loi*, lors de l'union. » Grâce à la ratification du parlement impérial, la législation de 1855 et 1863 de-

meura, ainsi que le texte de notre pacte fédératif, intacte.

Cette législation comporte des concessions fort appréciables, mais aussi de graves lacunes. Essayons, en les juxtaposant, d'en faire ressortir les principales.

Fondation d'école séparée. — La fondation d'une commission d'école séparée ou catholique — ces deux termes sont équivalents en Ontario, excepté à L'Orignal et à Penetanguishene où les écoles communes sont catholiques et les écoles séparées sont neutres — est relativement facile. Il suffit que cinq chefs de famille, propriétaires ou locataires, votent à cette fin la résolution requise, procèdent régulièrement à l'élection d'au moins trois commissaires ou syndics dont un président, et en donnent avis à qui de droit.

Il arrive assez souvent, toutefois, que l'érection d'une commission d'école séparée devient impossible. C'est lorsque, pour l'empêcher, les commissaires de l'école commune s'empressent d'obérer de lourdes obligations tous leurs contribuables, même catholiques. Ceux-ci, en se constituant en commission distincte, se trouvent responsables d'une double taxe: l'une d'amortissement en faveur de l'école commune, et l'autre de maintien et même d'amortissement pour leur école séparée. Ce que, la plupart du temps, leurs moyens ne leur permettent pas.

D'ordinaire, le territoire du nouvel arrondissement est le même que celui de l'école commune ou neutre, mais au besoin les catholiques des arrondissements limitrophes, qui demeurent à pas plus de trois milles, en ligne droite, de la future école, peuvent s'y adjoindre. Ils n'y sont cependant pas tenus. Pourquoi la loi ne les obligerait-elle pas, tout comme les non-catholiques, à se rallier à l'école de leur confession?

Taxes des simples contribuables. — La seule formalité à remplir pour quiconque veut soutenir une commission d'école séparée, c'est d'en aviser, une fois pour toutes, le conseil municipal concerné. Par le fait même, il se trouve exempté de toute contribution au maintien de l'école commune, et, jusqu'à nouvel ordre, il paiera taxe en faveur de son école catholique. Il va sans dire qu'à chaque acquisition de propriété dans un autre arrondissement, il lui incombera de répéter, au temps voulu, ce même avis. Imaginez, alors, les pertes considérables qui peuvent résulter, pour les écoles catholiques, de l'erreur, de l'insouciance ou de l'oubli. Elles seraient toutefois moins regrettables si, dans le même cas, la loi ne pourvoyait au moyen, pour la commission de l'école commune, de recouvrer ce qui aurait dû être versé à sa caisse. Mais, puisque la faute en est aux catholiques eux-mêmes, nous aurions mauvaise grâce de récriminer plus que de raison. Insistons plutôt sur d'autres anomalies beaucoup plus sérieuses.

D'après la loi générale, en Ontario, le locataire a le droit de déterminer en faveur de quel genre d'école son propriétaire devra payer ses taxes. Ici encore, il faut faire la part des torts causés à l'école catholique par l'ignorance, l'incurie, le mépris plus ou moins conscient des prescriptions de l'Église et, assez souvent, le défaut de ressources pécuniaires. C'est, précisément, le cas du locataire qui ne peut exiger que son propriétaire paie ses taxes à l'école catholique sans avoir à déboursier, selon la différence des taux établis par les deux commissions, trois, quatre, cinq piastres de plus par mois.

De par la loi également, la destination des taxes scolaires est du ressort du chef de la famille. Est-il non-catholique? Le plein montant de ses taxes doit aller au trésor de l'école commune. Si la femme, catholique, est propriétaire en totalité ou en partie de la maison familiale, le mari en ce cas est considéré comme son locataire, et, par suite, il lui est interdit de payer ses taxes à l'école séparée, même lorsqu'elle est fréquentée par ses enfants catholiques. Ce qui explique qu'en maints centres ontariens la commission d'école séparée ait à sa charge, afin de les préserver au point de vue de la foi et des mœurs, nombre d'élèves issus de mariages mixtes.

Rien d'étonnant, dès lors, qu'à Ottawa la commission des écoles séparées se trouve frustrée des taxes de tant de propriétés imposables en sa faveur et dont l'évaluation s'élève à plus de \$4,500,000.

Impôts des compagnies. — Mais la pire déficience de l'Acte des Écoles séparées en Ontario est celle qui a trait aux impôts des contribuables organisés en société incorporée. Ceux qui ont élaboré la loi Scott, et plus tard l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, ne pouvaient évidemment pas prévoir l'évolution qui s'est opérée dans l'exploitation de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et de la finance. En ces divers domaines, elle ne se fait plus guère que par des compagnies à fonds social; ainsi en est-il des principaux services publics.

Or, aux yeux de la législation ontarienne, ces corporations anonymes, n'ayant aucun caractère confessionnel, devaient payer tous leurs impôts aux écoles communes. En quoi la Législature provinciale ne put s'empêcher de reconnaître une sérieuse injustice à l'égard des actionnaires catholiques. Aussi, en 1886, amenda-t-elle sa loi de façon à autoriser — sans toutefois les y contraindre — les directeurs des compagnies à attribuer aux écoles séparées une partie de leurs impôts proportionnellement aux actions détenues par leurs sociétaires catholiques. Mais, en raison soit de l'opposition de la majorité des directeurs à un tel partage, soit de leur incapacité d'établir la proportion requise, cet amendement eut tôt fait de s'avérer insuffisant. Peut-être aurait-il pu être d'une certaine efficacité si les directeurs de compagnies n'avaient pas eu à prouver le bien-fondé de leur pourcentage; mais,

après avoir été soutenue par la Cour Suprême du Canada, cette prétention vient d'être rejetée par les membres du Conseil Privé de Londres. Ils ont donné gain de cause à la commission des écoles communes de Windsor contre celle des écoles séparées en déclarant qu'il incombait à la compagnie Ford, et non pas à la commission des écoles communes, de démontrer que les 18% de ses impôts qu'elle avait cru devoir octroyer à la commission des écoles séparées représentaient bien la proportion des valeurs de ses actionnaires catholiques. Or, comme cette compagnie s'est avouée impuissante à faire cette preuve, la commission des écoles séparées en a été quitte non seulement pour ses frais de cour, mais surtout pour une soustraction, dans ses revenus annuels, d'une vingtaine de mille piastres.

En 1936, l'honorable Mitchell Hepburn, premier ministre de l'Ontario, eut l'heur de faire voter par l'Assemblée législative un amendement à la loi de 1886 à l'effet d'obliger les directeurs des compagnies à tenir compte de la volonté, expressément signifiée, de leurs actionnaires catholiques dans le paiement de leurs impôts scolaires; et, dans le cas où il leur était impossible d'établir le *quota* exigé, ils étaient tenus de payer leurs impôts scolaires, au taux des écoles communes, partie à la commission d'école commune, partie à la commission d'école séparée, au prorata de l'évaluation des contribuables catholiques et de celle des contribuables non catholiques. Malheureusement, si, pour les compagnies dont les actions sont toutes enregistrées au nom de leurs détenteurs, cette solution était à la rigueur suffisante, elle était bien loin de l'être relativement aux vastes corporations qui, par elles-mêmes ou leurs filiales, font affaires dans tout le Canada, aux États-Unis, en Europe, dans le monde entier, et dont les actions, aux porteurs, peuvent changer de mains au jour le jour, à la Bourse ou par l'entremise des courtiers. Comment repérer ces actionnaires et surtout les décider tous à intervenir auprès de leurs directeurs? En moins d'une année, la mise à l'essai de cette mesure, dont la rédaction répondait mal à l'intention du législateur, prêta le flanc à une telle divergence d'opinions et nécessita tant de recours aux tribunaux qu'elle fut jugée trop difficile d'application. Aussi, dès 1937, fut-elle radiée des Statuts. Mais les catholiques des deux langues, sous la direction de leur Comité ontarien d'Éducation catholique, agissant au nom de leurs organismes respectifs, l'Association canadienne-française d'Éducation et la Catholic Taxpayers' Association, continueront de réclamer aussi longtemps que justice ne leur sera pas rendue.

Il est deux autres cas où la loi relative aux impôts des compagnies joue de façon déraisonnable au détriment de l'école catholique. Celui, d'abord, où une société de fiducie administre des legs successoraux. Même si ces biens appartenaient à des catholiques, ils sont imposables au bénéfice des écoles neutres si la société en cause est areligieuse et tombe, de ce chef,

sous la loi générale. Et puis, celui des édifices loués aux gouvernements, fédéral ou provincial, qui, à titre de locataires neutres, sont tenus de diriger les taxes de leurs propriétaires, même catholiques, vers les écoles communes. Voilà pourquoi, en pleine capitale du Canada, le Monument National, lieu de ralliement des Franco-Ontariens aux heures les plus décisives de leur histoire et devenu, par la suite, propriété de la corporation épiscopale, a été transféré sur le rôle d'évaluation des écoles neutres, dès qu'il fut occupé par le ministère de la Défense nationale. L'on sera moins surpris, alors, d'apprendre qu'en cette même ville l'évaluation des compagnies par actions, des entreprises d'utilité publique et des immeubles loués par l'État, etc., ne se chiffre, pour les écoles séparées, qu'à \$1,700,000 contre \$44,000,000 en faveur des écoles communes. Des \$330,000 d'impôts que rapportent ces \$44,000,000, la commission des écoles séparées ne devrait-elle pas, en toute justice, percevoir près de la moitié, puisque les catholiques d'Ottawa représentent 48% de la population totale et que le nombre de leurs élèves — 11,400 en 1941 — l'emporte par plus de 2,000 sur celui des enfants non catholiques ?

Octrois et subsides. — Récemment, à la suite d'une enquête menée par toute la province et sur les instances, tout particulièrement, de l'Association canadienne-française d'Éducation, le ministère de l'Instruction publique a remanié de façon très rationnelle son échelle d'octrois réguliers. Il tient compte, dans leur distribution, du montant d'évaluation de chaque commission, de la valeur et de l'entretien de ses bâtisses, de la classe des brevets de son personnel enseignant et de l'assiduité de ses élèves.

Il alloue, en outre, aux commissions scolaires des subsides spéciaux pour fins de construction, d'agrandissement ou d'ameublement, d'impression de manuels et d'achat de livres de lecture supplémentaires, de remise sur pied en certaines circonstances exceptionnellement défavorables, etc. Le tout sera marqué au coin d'une parfaite équité entre les deux genres d'écoles le jour où le gouvernement se décidera à contribuer à la confection des manuels catholiques de lecture, de composition, d'histoire et de géographie, comme à celle des manuels neutres.

École d'enseignement secondaire ou High School. — Dans la province d'Ontario, ainsi que de nos jours encore en celle de Québec, il n'y eut d'abord qu'un cours d'enseignement primaire de douze années, réparties en six classes. Ce n'est qu'en 1871 que, par un acte de la Législature, les deux plus hautes classes, c'est-à-dire la cinquième et la sixième, furent transformées en cours d'enseignement secondaire dit de High School, de quatre ou cinq ans, sous le contrôle d'une commission distincte de celle des écoles primaires. Logiquement, ce nouveau système, issu du premier, aurait dû bénéficier, au point de vue taxes, impôts et octrois, de la loi Scott. Et cependant, en 1926, le Conseil

Privé d'Angleterre en a décidé autrement: nos High Schools ne peuvent fonctionner que sur le plan officiellement neutre, et dans les limites de leurs districts tous les contribuables, catholiques comme non catholiques, sont obligés de les soutenir de leurs deniers. Dans les régions, pourtant, où il n'en existe pas encore, le gouvernement consent à ce qu'une neuvième et une dixième année, c'est-à-dire un cinquième cours, mais non pas un sixième, soient greffées sur l'école séparée primaire et, par suite, tirent plein parti de la loi Scott.

Par exception, la commission des écoles séparées d'Ottawa est autorisée à garder, en le subventionnant elle-même, son cinquième cours; mais les catholiques restent tenus d'en payer leur part de taxes et d'impôts aux High Schools: soit environ \$75,000 par année en plus des \$40,000 qu'ils doivent déboursier pour le millier de leurs élèves qu'ils s'obstinent à retenir sous la bienfaisante direction de leurs professeurs catholiques.

Pas n'est besoin d'ajouter qu'en Ontario les écoles techniques, agricoles, industrielles et commerciales du gouvernement sont toutes à base de neutralité religieuse et que, par ailleurs, il n'a jamais été question, pour le ministère de l'Instruction publique, d'inclure en son budget annuel une subvention quelconque en faveur des institutions d'enseignement secondaire dirigées par nos congrégations religieuses.

Entraînement pédagogique. — A l'exception de celle de l'Université d'Ottawa, dont tout le personnel enseignant et enseigné est catholique, les écoles normales en Ontario sont strictement neutres; ainsi en est-il, au Collège d'Éducation de Toronto, pour les aspirants à l'enseignement secondaire.

Administration. — Dans les divers départements du ministère de l'Instruction publique, les catholiques n'ont pas d'autres représentants officiels que leurs inspecteurs de district. Pour leurs écoles bilingues, toutefois, ceux de langue française ont un directeur général catholique. La seule faculté que possèdent leurs curés et leurs évêques est celle de visiter leurs écoles séparées pour y sauvegarder la morale et voir au choix des manuels d'enseignement religieux.

Telle est, au point de vue de l'enseignement confessionnel, la véritable situation des catholiques en Ontario.

Incontestablement, la fin première de la loi Scott et de l'article 93 du pacte fédéral était d'assurer aux minorités religieuses du Haut et du Bas-Canada les mêmes droits et les mêmes privilèges scolaires. « L'objet de la clause 93, a déclaré lord Carnarvon, ministre des Colonies, est d'assurer à la minorité religieuse d'une province les mêmes droits, privilèges et protection dont peut jouir la minorité religieuse d'une autre province... et de placer ainsi toutes les minorités, à quelque reli-

gion qu'elles appartiennent, dans une parfaite égalité de situation, que ces minorités soient *in esse* ou *in posse*. » (*Parliamentary Debates*, 1867, p. 556.)

A cet effet, selon les termes mêmes de la loi Taché, dont elle n'est que le complément, « toutes ses clauses, tous ses mots et toutes ses expressions devraient être interprétés de façon libérale et avantageuse, de manière que l'esprit en fût observé ».

Est-ce qu'en certains quartiers de l'Ontario l'on s'est toujours assez souvenu de cette idée primitive de justice et de liberté égales pour toutes les croyances ? Ne s'est-on pas ingénié à restreindre la teneur de la loi Scott ?

Par la charte fédérale, « tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-

Canada, lors de l'union, aux écoles séparées, et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de la Reine, seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de Sa Majesté dans la province de Québec » (Art. 93, paragr. 2).

Il est heureux que ce texte serve de norme intangible aux droits et aux privilèges scolaires de la minorité non catholique de la province de Québec. Autrement, qui sait si déjà, *per fas et nefas*, les disciples de George Brown et de Egerton Ryerson n'auraient pas trouvé le secret de lui faire signifier, pour l'Ontario comme pour les Provinces Maritimes et le Manitoba, autre chose que ce qu'elle comporte en son sens le plus clair et le plus précis ?...

UN MODÈLE : « SUNNY ACRES »

Albert PLANTE, S. J.

SUNNY ACRES. Appellation charmante et bien choisie. En arrivant, par une belle belle journée de la fin de juin, au sanatorium municipal de Cleveland, je suis tombé dans une véritable féerie de verdure et de soleil. J'ai été enchanté, mais non surpris, car le sana n'est qu'à une douzaine de milles d'une ville qui m'avait déjà charmé par l'abondance de ses parcs, de ses arbres, de ses pelouses. Dès l'entrée, mon attention fut attirée par une inscription gravée sur le mur de gauche, au-dessus d'une vaste cheminée : « Conserver la vie humaine est le grand devoir de la société. » Les patients sont au nombre de 435, répartis en six groupes. Le premier groupe comprend les plus malades, astreints à la cure sévère de vingt-quatre heures par jour. Le sixième groupe est composé de ceux qui sont déjà arrivés à l'étape si plaisante qui précède immédiatement le retour à la liberté : seulement six heures de cure durant la journée, assez grande latitude dans l'activité physique et intellectuelle qu'autorise le médecin.

Un jour ou l'autre, il faudra agrandir, le comté de Cuyahoga, dont Cleveland fait partie, désirant envoyer tous ses tuberculeux à *Sunny Acres*. Le comté paie actuellement \$3.65 par patient chaque jour, mais n'a rien à voir à l'administration, laissée à la ville. Cette situation, qui n'a pas été sans susciter de nombreuses discussions dans le passé, s'est envenimée à la fin de juin de cette année. A cette occasion, la Chambre de Commerce a favorisé le transfert de l'administration au comté comme moyen de combattre plus efficacement la tuberculose. Il faudrait, m'a-t-on dit, au moins mille lits.

Je ne me suis pas préoccupé de ces difficultés administratives. J'allais à *Sunny Acres* pour étudier le

service du travail thérapeutique et de la réadaptation qui se portait très bien. Ce service existe depuis cinq ans, grâce à l'initiative de M. le docteur Robert Browning, surintendant et directeur médical du sanatorium, lui-même ancien malade. C'était son rêve. En septembre 1937, Mlle Eloïse Young commençait d'organiser ce service dont elle est encore la directrice. En février suivant, elle était rejointe par Mlle Vivian Huffa, chargée des tests psychologiques et de l'orientation professionnelle. Qu'elles aient mené à bien leur entreprise, le fait suivant le prouvera. Boston, Milwaukee, Philadelphie, Saint-Louis, Kalamazoo et New-York possèdent des écoles pour la formation de professeurs de travail thérapeutique. Chacune de ces écoles a trois sections : orthopédie (cette section comprend aussi les cardiaques), maladies mentales et tuberculose. Les élèves ont à faire un internat. Et *Sunny Acres* a été choisi comme centre d'études pratiques pour la section de la tuberculose. Toute l'année durant, on y vient par groupes de deux ou trois pour une période de deux à trois mois. Elle était donc légitime la fierté de cette malade qui écrivait dans *Sunshine*, publication mensuelle éditée par les malades et pour les malades de *Sunny Acres* : « Notre établissement est du très petit nombre des sanatoriums américains qui offrent à leurs patients un programme bien à point de réadaptation dont fait partie notre service du travail thérapeutique. »

Les enfants furent les premiers à bénéficier du travail thérapeutique. Un an plus tard, ce fut au tour des adultes. Sans sortir du sanatorium, les patients eux-mêmes organisèrent, sous les auspices de la Ligue antituberculeuse de Cleveland, la vente des timbres de Noël. L'argent recueilli permit d'acheter une partie

du matériel nécessaire. On se proposait alors d'occuper les loisirs du malade, de le distraire pour l'empêcher de poursuivre ses soucis et ses idées noires; préoccupation certes inestimable dans un sana. Toutefois, l'accent n'avait pas encore été mis sur la préparation à la vie postsanatoriale. Il le fut bientôt, à la recommandation de la *National Tuberculosis Association*, qui proposa comme but principal de l'activité du malade son rajustement à l'industrie et à son milieu. Aujourd'hui le patient de *Sunny Acres* qui veut édifier son avenir n'est pas embarrassé. Voici ce qu'on lui offre:

<p>MATIÈRES CULTURELLES</p> <p>Anglais. Français. Espagnol. Civisme. Sociologie. Histoire. Algèbre. Géométrie. Trigonométrie. Psychologie. Civilisation américaine. Économie politique. Art de vendre. Culture personnelle.</p> <p>ARTS INDUSTRIELS</p> <p>Dessin mécanique. Mathématiques industrielles. * Travail d'atelier. Lecture des plans. Plans de machines. Création de meubles. * Menuiserie. * Travail des métaux. * Bijouterie. Construction de modèles d'avions pour la marine américaine. * Réparation des meubles.</p> <p>ARTS MÉNAGERS</p> <p>Régime alimentaire. * Préparation des mets. Composition des menus. Marché. Budget. * Organisation rationnelle de la cuisine. Rapports familiaux. * Couture (diplôme).</p>	<p>MATIÈRES COMMERCIALES</p> <p>L'anglais des affaires. Comptabilité. Sténographie. Loi commerciale. * Dactylographie. * <i>Sunshine</i> (publication mensuelle). * Machinerie de bureau: Comptomètre, Additionneuse, Calculatrice, Dictaphone, Miméographe.</p> <p>TRAVAIL THÉRAPEUTIQUE</p> <p>Couture (en chambre). Filet. Crochet. Tricot. Broderie. Tapis. Pyrographie. * Couture (en atelier). * Couture à la machine électrique. * Dessins motifs. * Métier de tailleur. * Création de robes. * Pressage (à la vapeur). * Modifications et réparations.</p> <p>DIVERS</p> <p>Sculpture sur bois. * Photographie. * Entraînement aux travaux de laboratoire. * Horlogerie.</p>
---	--

Les activités marquées d'un astérisque (*) sont réservées aux seuls groupes V et VI et doivent être suivies dans les classes ou les ateliers.

Mlle Young me fait visiter les salles et les ateliers de son service qui occupe une bonne partie du sous-sol.

« J'ai cru comprendre, en lisant votre conférence, que vous attachiez une grande importance au travail thérapeutique.

— Oui et avec raison. On peut affirmer que notre programme de réadaptation vise surtout le domaine

industriel. Nos malades nous viennent en bonne partie de la classe ouvrière. Nous leur offrons donc, tenant compte de leurs talents et de leurs goûts, un grand nombre de travaux manuels qui développent leur dextérité et les préparent à trouver facilement un emploi dans nos industries locales.

— Je constate toutefois, par l'abondance des matières, que vous n'oubliez pas vos autres patients.

— Il faut satisfaire toutes les ambitions. Nous nous efforçons spécialement d'offrir aux moins de vingt et un ans des cours équivalents à ceux des écoles publiques et qui sont officiellement reconnus. Il arrive, et assez souvent, que des patients plus âgés s'intéressent également à ces matières culturelles. Ce monsieur, par exemple, qui, il y a trois ou quatre ans, étudia l'espagnol pour se préparer à une situation qu'on lui réservait en Californie. Parfois même un peu de culture générale complètera à propos la souplesse dans le travail manuel. Je me rappelle une jeune fille, très habile tricoteuse, qui perdit la chance d'obtenir une excellente situation d'instructeur à cause des incorrections de son langage.

Voici la salle des matières commerciales. Vous remarquerez le miméographe dont se servent les malades pour imprimer leur *Sunshine*.

On m'en donne quelques numéros. Celui de février 1942 contient la liste des administrateurs, des nouvellistes, des dactylos et des imprimeurs, qui tous sont déjà classés dans l'un ou l'autre des deux derniers groupes de patients auxquels le médecin permet une bonne dose d'activité. Ceux des malades des troisième et quatrième groupes qui ont du talent pour le dessin se chargent ordinairement, toujours avec l'autorisation du médecin, d'enjoliver la couverture et les en-têtes des articles. La formation acquise au service du journal pourra servir après le sanatorium. C'est une orientation vers le travail de bureau.

Nous entrons dans la salle des arts ménagers.

« Vous connaissez l'importance pour le pulmonaire d'une nourriture saine. Nous enseignons ici aux ménagères comment faire une bonne cuisine, même avec un budget assez maigre. Ces cours sont très fréquentés. Les hommes y viennent nombreux. Mais oui. Experts en diététique, ils ne seront pas trop en peine pour refaire leurs forces s'ils ont à vivre seuls. »

Je remarque un bureau de service social voisin de celui de la directrice de la réadaptation et m'enquiers de son rôle.

« Vous savez qu'un bon moral assure les succès de la cure et du traitement médical. La guérison sera beaucoup plus lente s'il ne fait pas beau dans l'esprit et le cœur du malade. Tous ceux qui viennent en contact avec lui pour le soigner ont à considérer comme essentiel le retour d'une température sereine. Vous soupçonnez donc l'importance d'un service social. Un patient est-il inquiet pour sa famille dont il est le soutien, une mère se trouble-t-elle à la pensée de sa maison

et de ses enfants qui ont besoin d'elle, y a-t-il de la discorde dans un ménage, la visiteuse du service social, mise au courant, essaiera de trouver la meilleure solution. Une fois le beau temps revenu, le travail thérapeutique et l'étude seront plus attrayants et plus efficaces. En passant, je vous ferai remarquer une autre fonction de nos visiteuses sociales. Quand le patient est sur le point de recevoir son congé, elles ont parfois à mener une enquête pour savoir s'il pourra trouver à la maison l'air et la nourriture indispensables pour continuer de se refaire. Dans le cas contraire, elles le recommandent à une œuvre de bienfaisance. »

Quelques pas et nous sommes dans le bureau de Mlle Vivian Huffa, directrice des tests psychologiques. On donne ordinairement ces tests aux malades de seize à trente-cinq ans, classés dans le troisième groupe. Depuis 1937, cinq cent cinquante malades environ se sont présentés, chacun d'eux recevant une moyenne de sept tests. On discute à fond avec le malade son problème familial et personnel: éducation, instruction, occupation, aptitudes. Cette discussion peut fournir une base solide à l'orientation professionnelle. Il est alors possible au malade de donner un but précis à son activité, sensiblement augmentée depuis qu'il a quitté le deuxième groupe. Il a l'autorisation de se lever une heure et quart le matin, une heure et demie le midi et une heure et demie le soir. Trois fois la semaine, il peut suivre, dans sa chambre, un cours de quarante-cinq minutes. On lui permet de profiter du temps où il n'est pas au lit pour s'adonner au travail manuel ou à l'étude, toujours dans sa chambre. L'autorisation d'aller au sous-sol est le privilège des cinquième et sixième groupes.

Après une première visite des ateliers et des salles, je pose la question à laquelle je songeais depuis longtemps:

« L'organisation et le maintien du service du travail thérapeutique et de la réadaptation ont-ils été dispendieux ?

— Voici quelques chiffres: disponibilités du début: \$4,000 à \$5,000; total des dépenses d'organisation: \$12,000; salaires annuels: \$12,908, soit environ huit sous par patient chaque jour. Ce dernier chiffre comprend les salaires de la directrice générale, de la directrice des tests psychologiques, de deux secrétaires, des deux membres du service social, et des quatre professeurs de travail thérapeutique. Il y a en plus cinq professeurs payés par la Commission scolaire de Cleveland pour les matières culturelles, commerciales, industrielles et ménagères et deux bibliothécaires payés par la bibliothèque municipale.

— Le coût me paraît modéré si l'on songe aux avantages incalculables de ce service.

— Sans doute. Mais, en plus, n'oubliez pas cette grande vérité, ce mot d'ordre, pourrait-on dire: un service de réadaptation est un excellent placement financier. Une fois guéri, le malade peut bientôt gagner

sa vie grâce à l'orientation reçue au sana et n'est donc pas à la charge des associations de bienfaisance. Première économie. Cette orientation vers un emploi adapté à sa résistance physique diminue les chances de rechute. Seconde économie et substantielle, une rechute exigeant ordinairement une plus longue hospitalisation. Ici, le comté donne \$3.65 par jour pour chaque patient.

— Le problème de la réadaptation est-il résolu le jour même où notre malade, guéri, reçoit son congé ?

— Pas tout à fait. Ceux qui s'intéressent à la réadaptation du pulmonaire ne peuvent oublier que les mois qui suivent la sortie du sanatorium constituent pour lui une période de transition très délicate. Sans doute, il a plus de liberté qu'au sana, mais il peut difficilement songer à reprendre immédiatement la pleine vie active. Cette ardeur l'exposerait à bien des mécomptes. Ce serait peut-être la rechute ou du moins la lenteur dans la reconstruction définitive de sa santé. Souvent, d'ailleurs, ces convalescents n'auront pas fini leurs études ou la formation technique commencées durant leur maladie.

— Que peut-on faire pour ces derniers ?

— Tout ira bien si les directeurs de la réadaptation peuvent orienter leurs sujets vers des associations publiques ou privées qui prennent soin de ces cas.

— En est-il ainsi pour vous ?

— Oui. Nous avons, à Cleveland, le *State Bureau of Rehabilitation* ou *Bureau of vocational rehabilitation*. Ce bureau existe dans les principales villes américaines. Recevant des subsides du gouvernement fédéral et de celui de l'État, administré toutefois par ce dernier, il a pour but de venir en aide à tous ceux qui sont forcés d'envisager une nouvelle orientation professionnelle par suite d'un accident ou de la maladie. C'est évidemment une bonne aubaine pour ceux de nos pulmonaires qui rentrent dans cette catégorie. Nous avons, de plus, dans notre ville, l'Association pour les infirmes et les débiles. Nos malades trouvent à cette association privée une surveillance médicale et des ateliers où ils peuvent continuer leur entraînement et leur reconstruction physique. Durant quelques mois ils travailleront, disons trois heures deux fois la semaine, puis ils progresseront jusqu'à la pleine journée de travail.

— C'est le point culminant de la réadaptation, n'est-ce pas ?

— En effet. Et cette réadaptation elle-même nous a permis de donner au pulmonaire un traitement de tout l'homme.

— J'ai remarqué que vous avez employé à trois reprises dans votre conférence l'expression bien caractéristique: *treatment of the « whole man »*. Je vous félicite. Le malade de *Sunny Acres* peut refaire sa vie ou du moins occuper ses loisirs s'il n'a pas à se préoccuper de l'avenir. »

En parcourant, un peu plus tard, les numéros de *Sunshine* qu'on m'avait donnés, je lisais ces réflexions d'une malade écrivant, en mars de cette année, sur le travail thérapeutique: « Le travail manuel quel qu'il soit (couture, travail sur cuir, sculpture sur bois, pyrographie, album photographique ou autre) nous permet d'employer utilement des loisirs qui souvent nous pèsent. Un travail exécuté avec soin et avec peine possède une beauté spéciale et procure la satisfaction durable de l'ouvrage bien fait... Qu'est-ce qu'on ne peut pas faire avec un bout de planche, quelques couleurs, un crayon pyrographique, un peu de vernis et de l'inspiration? Le travail manuel est toujours plus agréable que le travail à la machine. Normalement nous possédons tous un fonds naturel d'habileté par quoi nous inventons techniques et plans, source pour nous de contentement et de joies. Essayez et vous verrez comme c'est amusant. »

Une remarque en terminant. Cet article n'a qu'un but: montrer comment la réadaptation est le dernier pas, le dernier chaînon dans la longue série des soins et des initiatives nécessaires pour traiter dans toute son ampleur le problème de la tuberculose. Il ne s'agit donc pas de suggérer des comparaisons qui seraient désavantageuses pour nous du Québec. Pour être juste, une comparaison doit porter sur des groupements placés dans des conditions identiques. Et tout le monde sait que nous en sommes au stage, du moins pour Montréal, du problème de l'hospitalisation. La tuberculose se combat par le lit. Et nous n'en avons pas assez.

Voilà pourquoi le Comité provincial de défense contre la tuberculose lutte actuellement, et avec raison, pour l'espace vital. Ce n'est pas à dire qu'il se désintéresse du travail thérapeutique et de la réadaptation. Au contraire, c'est sûrement son rêve comme ce fut celui du docteur Browning. Mais il n'a pas d'argent. Est-ce montrer trop d'optimisme et d'enthousiasme que de prévoir le jour où, après avoir donné à la province les lits voulus, le gouvernement consacra quinze ou vingt-cinq sous chaque jour par malade au problème de la réadaptation?

C'est assurément le meilleur vœu que nous puissions adresser aux pulmonaires et au Comité provincial. En attendant cet heureux jour, il est assez probable que des efforts seront tentés pour lancer le mouvement. Le sanatorium du Lac-Édouard donne l'exemple et il mérite des compliments. On y inaugurerait, en 1941, des cours par correspondance reconnus par le département de l'Instruction publique. *L'Étoile du San* donnait dans son numéro de mars 1942 le rapport des activités pour les neuf derniers mois. 178 élèves s'étaient inscrits, 2,657 devoirs avaient été envoyés au département de l'Instruction publique et 7,274 heures de travail avaient été fournies par les patients. Preuve magnifique de l'opportunité de l'activité sanatoriale qui apporte au malade joie pour le présent et espérance pour l'avenir. Joie et espérance inappréciables dans la guérison de la tuberculose, cette maladie à long terme qui exige la fraternelle collaboration des bien portants pour ne pas laisser le malade seul en face de ses pensées déprimantes.

HORIZON INTERNATIONAL

MEXIQUE *LE RENOUVEAU RELIGIEUX*, dont nous avons parlé ici à plusieurs reprises, est toujours impressionnant. Les seuls Jésuites, — les informations d'autres communautés nous manquent, — publient dix revues avec un tirage global de 1,785,225 exemplaires. La plus populaire est l'hebdomadaire *Union* (32 colonnes) avec 819,225 exemplaires. *Christus*, grande revue pour le clergé, tiré à 26,300. *Le Messager du Sacré-Cœur*, à 50,700. *Cruzada*, gentil illustré pour enfants, aux nombreux *funnies*, profanes et religieux, est distribué par la poste à 710,600 paires de mains. Ajoutez à cela 10,210,500 feuillets ou brochures périodiques, et 160,912 livres ou brochures. Omettons les 2,721,242 programmes, images, billets d'agrégation à quelqu'une des nombreuses congrégations, tiers-ordres, etc., et faites le calcul. Il y a environ dix-huit millions d'habitants au Mexique. Comme il doit y avoir un certain nombre d'enfants en bas âge et quelques illettrés, on en vient presque à conclure qu'un peu tout le monde, même Lombardo Tolodano, lit quelqu'une des publications mentionnées plus haut.

Collèges: 446 élèves à Mexico; 722 à Guadalajara, le seul collège qui resta ouvert durant toute la persécution; 430 à Puebla. On vient d'ouvrir un collège à Chihuahua; 302 élèves sont immédiatement inscrits. A Léon, on n'a pu fournir que le préfet des études et le Père spirituel; il y a 200 élèves. Le Séminaire de Montezuma, dirigé aux États-Unis par les

Jésuites mexicains, 330 élèves. On collabore à la Casa del Nino Obrero (Maison de l'Enfant ouvrier), où 875 petits citoyens de Guadalajara s'instruisent. L'école paroissiale de la Sainte-Famille, à Mexico, en a 500. 269 petits Indiens de Tarahumara sont nourris par la Mission.

Causez avec les missionnaires populaires qui vont de paroisse en paroisse évangéliser les pauvres. Le travail, après la tourmente, est devenu écrasant. Prêcher, enseigner le catéchisme, confesser jour et nuit, régler les mariages. Dans une seule mission, quatre cents couples sont venus tardivement faire bénir leur union. Le Père le plus solide craque au bout de quatre ou cinq ans. La moisson est immense; le peuple, privé de religion durant si longtemps par d'ignobles politiciens, revient à la foi de ses pères avec un enthousiasme débordant. A Tabasco, où tout avait été anéanti par le trop célèbre Garrido Canabal, l'évêque enseigne le catéchisme aux enfants et adultes. Quand il n'en peut plus, il demande de l'aide; on lui envoie un prêtre ou deux et le tourbillon bienfaisant recommence. A Vera-Cruz, où l'on avait cru que la religion avait été déracinée, les paysans des campagnes pratiquent la communion quotidienne. On m'a donné le chiffre étourdissant de 30,000. Les manifestations religieuses se déroulent avec une splendeur digne de la vieille Europe: congrès eucharistiques provinciaux qui rivalisent d'éclat, fêtes des diverses Madones, congrès missionnaires, congrès catéchistes, congrès d'Action catholique, etc.

On reste cependant toujours inquiet. La néfaste législation antireligieuse reste non abrogée, menaçante. Si, au nord, le vent tourne, n'y aura-t-il pas un nouveau proconsulat, comme celui de Calles? On est reconnaissant au président Roosevelt d'avoir étendu les rapports de bon voisinage aux catholiques qui constituent, pour peu qu'on les laisse se montrer en public, l'immense majorité des Ibéro-Américains. Mais il faudrait tout de même qu'on arrive à changer ces affreuses lois.

Le 1^{er} septembre, le président Manuel Avila Camacho présenta son second rapport annuel. Nous regrettons de ne pas en avoir le texte complet pour l'analyser ici, car, d'après les seuls extraits que nous en avons, il semble impressionnant. Le Mexique semble arraché à la lutte des classes et en pleine activité. On a en mains le contrôle des étrangers, les pouvoirs se transmettent régulièrement, sans révolutions locales, provinciales, ou nationale. On a rétabli les rapports diplomatiques avec l'Angleterre et les gouvernements en exil de Belgique, Hollande, Pologne. On a constaté l'état de guerre avec les puissances de l'Axe. La politique de bon voisinage avec les États-Unis a eu, comme résultats immédiats, le règlement de la mésentente au sujet du pétrole, de bons échanges commerciaux, la collaboration dans l'effort de guerre. L'armée se refait, nationale et non politique. On travaille dans tous les domaines de la production. Nous aimerions avoir le texte précis de ce qui a trait à la question ouvrière et à l'éducation, deux points touchés par le Président, de brûlante importance pour le Mexique.

Les synarchistes appuient de toutes leurs forces l'effort de guerre mexicain; voici un texte qui en dit long:

« Le peuple a dit toute sa confiance dans le gouvernement, tout particulièrement depuis la déclaration de l'état de guerre. Les tâches que le pays affronte exigent l'unité de commandement et le contrôle des forces nationales. Tous les bons Mexicains se prêtent à combattre pour leur patrie précisément au poste où elle les réclame. Malgré la misère désespérante dans laquelle vit la majorité de notre peuple, il y a dans cette majorité un maximum de générosité pour l'effort qui, en ce moment critique, est requis. De tous côtés, il y a un besoin de paix, d'ordre, de tranquillité, pour que le travail des Mexicains soit fécond.

« Mais c'est ici que le *rougisme*, bande inquiète d'anti-mexicains, s'arroge des fonctions qui sont de la compétence exclusive du pouvoir public, en se posant en représentants des masses populaires, dépositaires de leur confiance. Les communistes s'intéressent davantage aux intérêts de leur faction qu'à ceux du pays. Tandis que tous veulent travailler, ils se livrent à la paresse et à l'exploitation de la misère du peuple... »

Laissons le reste, même le passage où l'on dit que les camarades locaux se conduisent comme si le pays et l'humanité « jouaient aux soldats ». En tout cas, un congrès de paysans synarchistes se réunit pour trois jours à la mi-août, affirma sa loyauté envers le Président, proposa une série de mesures pratiques pour améliorer le travail rural. Ces pauvres paysans semblent avoir gagné, par leur rude honnêteté et leur opiniâtre labeur, l'approbation du Président qui sait distinguer entre un travail productif et des cris pour l'ouverture d'un second front.

Il y a encore un peu de controverse autour du synarchisme. Le *Comité national anti-nazi-fasciste*, dans un manifeste du 26 mai, avait déclaré que l'ancien évêque de Huejutla, Mgr José de Jesus Manriquez, était un des directeurs occultes et embusqués du synarchisme. L'évêque nia le fait dans une lettre du 1^{er} juillet. Le directeur du quotidien *Novedades* publia, le 7 juillet 1942, un long article dont la substance peut se résumer ainsi: 1^o l'accusation est fautive; 2^o le synarchisme n'est pas un délit puisque les pouvoirs

publics du Mexique en tolèrent l'existence; 3^o donc, ce n'est pas chose « apocalyptique, terrifiante, troublante ou scandaleuse » que d'appuyer le synarchisme, puisqu'il est autorisé par la loi; 4^o mais cela ne regarde pas les évêques qui ne sont pas là pour inspirer ou diriger des institutions qui ne sont ni ecclésiastiques ni religieuses, — on ne voit pas plus un évêque dirigeant le synarchisme qu'à la tête de la symphonie; 5^o le fond de l'affaire, c'est qu'il faut « attaquer quelqu'un et dénoncer quelque chose pour justifier la raison d'être du comité, manifester son inépuisable ardeur patriotique.

Si les synarchistes ont droit de cité dans leur pays natal, il n'en est pas de même au nord du Rio Grande. Loin des yeux sévères de Maximino Avila Camacho, hors d'atteinte de son fouet dompteur, les rouges, rougeâtres et mulâtres *de habla espanola* s'en donnent à cœur joie. Assoiffés de montrer leur « inépuisable ardeur patriotique », ils dénoncent tant qu'ils peuvent! En tout cas, *El Sinarquista* ne passe plus la frontière des États-Unis. Quoi qu'en disent les Mexicains, nous ne croyons pas que le F. B. I. ait pris cette mesure sous prétexte que les synarchistes aient été des phalangistes, fascistes ou nazistes. Soupçonner la célèbre institution étatsunienne d'une candeur aussi naïve eût été, de notre part, une irrévérence impardonnable! Il s'agit peut-être d'autre chose. Au Nouveau-Mexique, la population est presque aussi espagnole qu'elle est française au Québec: 75%. Il en est presque de même du Colorado méridional, d'une bonne partie du Texas. Le *melting pot* n'a pas encore exercé son effet dans ces immenses territoires. D'importantes colonies mexicaines occupent une partie de l'Arizona et de la Californie. Le synarchisme, qui donne à ses adhérents une incomparable fierté, risquerait-il de détacher ces masses de leur loyauté vis-à-vis des États-Unis en les faisant regarder avec trop d'émotion vers le sud? Quoi qu'il en soit, au Mexique même, les synarchistes travaillent comme des forcenés à l'effort démocratique de guerre, au dépit de ceux qui songent encore à profiter de l'occasion pour établir la dictature du prolétariat. Manuel Avila Camacho les estime; l'épiscopat mexicain, infiniment discret dès qu'il s'agit de politique, les regarde se développer avec une silencieuse bienveillance.

BRÉSIL *LE BRÉSIL est entré en guerre sous le coup d'une immense indignation.* Parmi les bateaux torpillés par les Allemands, il y en avait qui faisaient paisiblement le service local, transportant, avec des hommes, des femmes et des enfants. Le pays, qui avait trouvé son assiette dans la création de l'*Estado Novo*, dont la ressemblance avec le Portugal de Salazar a été plus d'une fois soulignée, ne pouvait tolérer cette atteinte à son honneur, à sa vie. Le défi a été relevé. Le président Getulio Vargas est aujourd'hui plus populaire que jamais. Son épouse vient de se mettre à la tête d'un intéressant mouvement: elle a invité les femmes à réciter chaque jour le chapelet pour la victoire et la paix. Trois mille Brésiliennes vinrent au palais lui présenter un chapelet d'or. Avec Mme Vargas, le Président reçut les visiteuses et loua chaleureusement la pieuse initiative.

Le 14 septembre 1942, à Sao Paulo, le IV^e Congrès eucharistique national fut clôturé avec la participation d'environ 600,000 personnes. Le samedi 12 septembre, 250 prêtres avaient distribué la sainte communion à plus de 250,000 enfants. Le lendemain, 270,000 femmes communieraient « pour une paix sur les bases de la justice et de la charité ». Le dimanche à minuit, ce fut le tour des hommes, dont environ 300,000 s'approchèrent de la sainte Table. Les pouvoirs publics et l'armée participèrent avec éclat. A la messe solennelle du lundi, au moment de la consécration, l'immense foule pria pour le monde.

Voici une lettre écrite par Pie XII au cardinal Leme pour le remercier d'un bouquet spirituel présenté par les

Congrégations mariales en l'honneur de son jubilé. Elle est déjà ancienne (21 janvier 1942), mais n'a pas été encore publiée, que je sache, au Canada. Après avoir remercié pour le bouquet spirituel, le Pape continue:

« Notre satisfaction a été encore plus grande de savoir que les valeureuses phalanges mariales, sous la direction de nos Vén. FF. les Archevêques et Evêques du Brésil, sont des coopérateurs efficaces dans la propagation du Règne de Jésus-Christ et que, grâce à leurs œuvres de zèle multiples et variées, elles exercent un apostolat fécond. Ceci vient à nous confirmer une fois de plus dans notre persuasion que ces phalanges mariales, conformément à leurs glorieuses traditions, occupent, sous les ordres de la hiérarchie, une place remarquable dans le labeur et la lutte pour la plus grande gloire de Dieu et le bien des âmes; comme force spirituelle, elles ont une grande importance pour la cause catholique au Brésil, ainsi que Vous l'avez manifesté en occasions répétées, publiquement, et avec enthousiasme.

« Nous voyons aussi avec un plaisir singulier que les membres de cette pacifique armée mariale procurent diligemment non seulement leur solide formation spirituelle, mais se livrent à une action apostolique intense et féconde, — deux éléments essentiels à toute Congrégation mariale, — et qu'ils trempent constamment leurs armes dans de fréquentes récollections spirituelles et le creuset des Exercices qu'ils font chaque année.

« C'est notre plus vif désir que ces phalanges de piété et d'apostolat chrétien croissent de jour en jour, qu'elles se fortifient dans une vie surnaturelle intense et profonde, qu'elles coopèrent toujours davantage avec leur respect traditionnel et une humble soumission aux normes et directives de la Hiérarchie pour dilater le Règne de Dieu et répandre toujours plus abondamment la vie chrétienne dans les individus, les familles et la société, toujours suivant les vérités traditionnelles et les principes catholiques qui ne changent jamais, mais qui demeurent immuables à travers les variations des temps et des choses.

« En vous manifestant, cher Fils, Notre plaisir et Notre reconnaissance pour un don spirituel aussi précieux, Nous faisons des vœux pour que la vie des Congrégations mariales qui travaillent avec tant de zèle, soit chaque jour plus surnaturellement féconde en fruits de sanctification propre et en œuvres d'apostolat chrétien. »

Il peut être intéressant d'observer que l'expression *action catholique* ne se trouve nulle part dans cette lettre, mais, d'autre part, il y est constamment question d'apostolat, de coopération dans la propagation du Règne de Jésus-Christ, de soumission aux ordres et directives de la Hiérarchie.

FRANCE LIBRE

LE « Premier Congrès des Français combattants » vient de clore ses travaux à Montréal. N'allez pas croire qu'il s'agissait de soldats et d'officiers accourus en permission de l'Égypte ou du Sahara. Il faut distinguer entre Français combattants et « Français combattants », avec ou sans guillemets.

Les Français combattants sont des soldats, marins et aviateurs qui, sous la conduite du général de Gaulle, se sont couverts de gloire sur tous les champs de bataille où la lutte pour la libération de l'Europe continue. En France, où l'on ne peut se solidariser avec eux à haute voix, on suit leurs faits d'armes avec une fierté émue. A l'étranger, les Français exilés frémissent chaque fois qu'ils apprennent que des troupes françaises ont collaboré à une victoire. Ceux qui sympathisent avec l'œuvre entreprise par le maréchal Pétain dans les conditions terribles où se trouve leur patrie, n'éprouvent aucune contradiction entre cette sympathie et leur collaboration à l'œuvre militaire que les soldats français continuent dans toute la mesure de leurs forces.

Les « Français combattants », cette fois entre guillemets, sont des groupements civils organisés loin des champs de bataille. Ils n'ont pas toujours bonne presse; on leur reproche souvent leurs divisions, leurs intrigues, leur incapacité d'oublier leurs discordes pour faire œuvre patriotique commune. Dans une grande ville de l'Ouest américain, ils ont à leur tête un prêtre laïque. On voit d'ici les conséquences de cet état de choses dès qu'il s'agit d'organiser une fête religieuse. Au Canada, tout récemment, le général de Gaulle avait envoyé un homme de sa confiance pour y assumer une charge importante. Il se déchaîne une inexplicable campagne de presse contre lui. On lui reprocha d'avoir une femme allemande, des neveux dans l'armée allemande, et je ne sais quelles autres manœuvres louches que l'intéressé n'eut aucune peine à rejeter, mais il ne put, du moins pour l'heure, assumer les responsabilités que son chef lui avait confiées. D'autre part, nous lisons dans *le Canada* du 22 septembre 1942 la résolution suivante, prise à la séance de clôture du « Premier Congrès des Français combattants »:

« Jusqu'à ce que le territoire français ait été complètement libéré et que la nation française ait eu la possibilité d'élire un gouvernement constitutionnel, les Français libres du Canada entendent n'obéir qu'au Comité national de la France combattante, dont le général de Gaulle est le chef... »

Faudra-t-il mettre entre guillemets le mot « obéir » lui aussi? Ces malheureux désordres sont presque inévitables dans un groupe d'émigrés qui n'est pas fortement dirigé. A côté de l'immense majorité d'excellentes personnes qui militent dans le mouvement, il y a les éloquents inquiets qui, vivant dans une atmosphère anormale la vie de déracinés, affligés du prurit de passer pour d'importants personnages, d'attirer l'attention des pouvoirs du pays où ils résident sur leur valeur, réelle ou imaginaire, s'énervent bruyamment; comme ils ne veulent pas accepter l'obscurité, et qu'une action retentissante leur est impossible, ils s'agitent, se montent des traquenards. Le groupe émigré français est d'autant plus désavantagé que la plupart de ses membres, anciennes vedettes des groupes qui gouvernèrent le pays jusqu'à la débâcle, ont beaucoup à se faire pardonner. Après la guerre de 1914-1918, les Allemands pleurèrent dans tout l'univers et gagnèrent la compassion universelle. L'immense majorité des Français est trop fière pour avoir recours à ces procédés. Elle se tait. Pourquoi donc les bruyants groupes de « combattants » (entre guillemets) n'imitent-ils pas cette réserve? Ils sont la partie la plus lourde du fardeau que les Français qui se respectent doivent porter.

ISRAËL

LE 20 SEPTEMBRE, les Juifs célébraient le « Yom Kippur », grand jour de jeûne et d'expiation. Cette fête est l'une des plus importantes du calendrier juif, et aucun Israélite, à moins qu'il n'ait complètement rompu avec la Synagogue, n'osera travailler le jour du Yom Kippur ou s'absenter de la synagogue. Les offices, même dans les synagogues réformées, durent toute la journée, et les Juifs viennent y pleurer leurs péchés. A cette occasion, la revue *America* invita tous ses lecteurs à aller à la messe et à prier pour les Juifs le dimanche 20 septembre. Justement, des nouvelles inquiétantes venaient d'arriver de France. En certaines localités, avec la permission de l'Ordinaire, on organisa des prières publiques pour les Juifs persécutés. Même au risque de voir cet acte de charité interprété dans un sens politique, l'Église n'hésite pas à affirmer sa compassion pour tous ceux qui souffrent injustement, qu'ils soient Juifs ou Gentils. On observe une amélioration notable dans les rapports entre catholiques et juifs, même là où, à la suite de circonstances économiques, il y a conflit d'intérêts.

Plus d'un Juif se tourne vers l'Église avec une sympathie émue. Le beau livre *The Song of Bernadette* est un éloquent témoignage de ce nouvel état d'esprit.

FAISONS LE POINT

Jean VALLERAND

NOUS entrons, avec octobre, dans ce qu'on reconnaît généralement comme la saison d'or du cinéma. Durant l'été, époque de vacances et de villégiature, les distributeurs écoulent les films de la production courante, les œuvres sans prétention tournées à frais réduits. Plusieurs firmes de cinéma entretiennent certaines préoccupations esthétiques, mais toujours à la condition que « cela paye ». Aussi, durant l'été, se contentent-elles surtout de produire des films qui s'adressent à la classe des *movie goers* peu exigeants, aux cinéphiles qui ne recherchent que la distraction. Ceux-là, il est facile de les contenter avec n'importe quel film. Les spectateurs qui attendent du cinéma qu'il soit un artistique message humain se recrutent parmi la classe des bourgeois moyens. L'été, ces gens sont au vert et ont peu de temps à consacrer au cinéma. Comme les fabricants de films jugent de la valeur des œuvres d'après ce qu'ils appellent le *box office*, durant l'été on se risque donc rarement à lancer des films destinés avant tout à la classe instruite et cultivée. Les motifs de cette façon d'agir sont faciles à comprendre et expliquent aussi pourquoi les grands concerts, les représentations d'opéra et de théâtre sont suspendus durant l'été.

Le cinéphile moyen n'est pas attiré au cinéma par le titre ou la nature d'un film. Il interroge les annonces, remarque les noms des acteurs et décide d'aller voir tel film plutôt que tel autre parce qu'il est défendu par des vedettes qui lui plaisent. On voit alors un acteur aussi médiocre que Mickey Rooney obtenir un succès phénoménal et être classé comme une des premières étoiles de Hollywood, sous prétexte que tous ses films obtiennent des records d'assistance. On voit des comiques aussi tristes qu'Abbott et Costello attirer des foules délirantes.

Heureusement, cet engouement irréfléchi pour des cabotins est contrebalancé par le succès que connaissent des films de la qualité de *Mrs. Miniver*. Il est vrai que l'actualité de l'œuvre commande en grande partie la vogue de *Mrs. Miniver*. Et le cas de ce film est exceptionnel. Les distributeurs ont réellement « pris une chance » en n'attendant pas à l'automne ou même à l'hiver pour présenter cette pellicule au public. Les inquiétudes de l'heure ont fait que les admirateurs de Mickey Rooney et d'Abbott et Costello sont devenus, non pas les admirateurs des acteurs qui interprétaient les rôles de *Mrs. Miniver*, mais purement et simplement les admirateurs de l'œuvre elle-même. En temps de paix, *Mrs. Miniver* aurait rencontré un échec total. Un film de la qualité de *The Magnificent Ambersons* aura été une faillite parce qu'il lui manquait ce relent d'actualité qui permit à *Mrs. Miniver* de plaire à tous les genres de cinéphiles. L'actualité explique encore le succès relatif de *Saboteur* de Hitchcock. *Moontide*, le premier film américain de l'acteur français Jean Gabin, dépassait de beaucoup, malgré des défauts évidents, tout ce qui fut présenté à Montréal au cours du mois de septembre, par exemple, et pourtant ce film passa inaperçu. Présenté en hiver, il aurait sûrement gardé l'affiche pendant au moins deux semaines.

En quoi a consisté le reste de la production? En des films de music-hall ainsi qu'en une multitude de films construits autour d'une histoire d'espionnage. Les films de music-hall exigent de fortes dépenses de costumes, de décors

et de mise en scène. Peu importe puisqu'ils produisent toujours, en n'importe quelle saison, des profits considérables. Les films d'espionnage sont tournés à peu de frais, entretiennent le travail dans les studios et peuvent être projetés partout, même dans les plus petites villes et les plus minuscules villages.

Ne soyons donc pas surpris que la saison qui vient de se terminer ait été, pour le cinéma, une saison assez pauvre. Le même phénomène se reproduit tous les étés et continuera de se reproduire. Comptons-nous heureux d'avoir pu assister à un film comme *Mrs. Miniver*. Il est une perle égarée au milieu de faux bijoux.

Il y a longtemps que l'on sait qu'en art il n'est pas de progrès; il n'y a qu'une évolution. La technique peut progresser; on n'invente pas de nouvelles recettes de produire le beau. Dès ses débuts, le cinéma a connu des chefs-d'œuvre qui, aujourd'hui, nous font sourire par leur technique défectueuse, mais qui continuent de nous émouvoir par leur valeur humaine. Il ne faut donc pas nous attendre à ce que le cinéma varie beaucoup quant à la nature des œuvres. L'esthétique des films ne dépend pas de la technique employée, mais des hommes qui s'en servent. Hitchcock et Duvivier ont à leur disposition les mêmes moyens que le directeur du plus mauvais *western*. N'espérons jamais voir disparaître de l'écran les films de music-hall et les comédies matrimoniales. N'espérons jamais que Hollywood finira par ne présenter que des œuvres de grande valeur. Soit dit sans cynisme, ce serait là le meilleur moyen que le cinéma pourrait choisir pour faire faillite.

Le cinéma ne se fatiguera pas d'exploiter sans cesse les mêmes sujets en variant seulement les circonstances de temps et d'espace et les noms des vedettes. Comme il y a à Hollywood quelques metteurs en scène de talent et de goût, nous aurons de temps à autre des œuvres qui demeureront classiques parce qu'elles donneront un témoignage de l'humanité.

Dans l'ensemble, la saison qui vient de s'écouler n'a pas été détestable puisqu'elle nous a donné un ou deux films inoubliables et deux ou trois autres d'assez bonne qualité. Ces films, *Mrs. Miniver*, *Saboteur*, *Jungle Book*, *The Magnificent Ambersons*, continueront d'être projetés dans les petites salles de quartier. Ceux qui les ont manqués pourront aller les voir tout en tenant compte de certaines réserves qui s'imposeront d'elles-mêmes. Quant au reste, mieux vaut n'en pas parler et ce serait une véritable perte de temps que de dépenser deux heures à en suivre l'insipide déroulement. L'automne et l'hiver promettent d'être plus riches en films de qualité. Ceux qui veulent au cinéma le même plaisir que dans la meilleure littérature pourront plus facilement trouver les œuvres qui les satisferont. D'ici là, en contemplant la production des derniers mois, soyons heureux de dire: « Cela aurait pu être plus mauvais! »

PARAÎTRONT BIENTÔT

Des études d'intérêt international

- de MM. Cantave, Hughes et Belgodere sur Haïti, Bahama et le Mexique.

Des articles d'actualité

- d'Alexandre Dugré, Joseph-H. Ledit, François Hertel, F. J. Dalton et Ernest Gagnon.

VOIES DE LA POÉSIE

Roger DUHAMEL

LE JUGEMENT à porter sur la poésie canadienne, sur son existence d'abord, sur sa beauté et son authenticité, dépend de la définition que nous nous formons de la poésie. Si nous disons avec Raïssa Maritain qu'elle est « un mode de connaissance en quelque sorte inné, qui requiert de s'exprimer dans une œuvre, et qui exige un travail profond de transposition, une conscience scrupuleuse dans l'exécution, et la connaissance des règles du jeu », nous ne tarderons pas à remarquer que la poésie canadienne est de date extrêmement récente. Car nos poètes qui, depuis une centaine d'années, chantent les hauts faits de notre histoire ou célèbrent quelques effusions sentimentales stéréotypées, sont surtout des versificateurs. Ils ne se sont posé aucun problème métaphysique et la poésie n'était sûrement pas pour eux un instrument de connaissance, mais tout simplement un jeu de société et un ornement. Il n'y a qu'à relire l'anthologie de nos poètes qu'ont publiée il y a déjà plusieurs années Jules Fournier et Olivar Asselin. Il y a là, sans doute, un déchet considérable; ce florilège permet de constater de façon précise et attristante que la poésie canadienne s'est longtemps contentée de banalités plus ou moins élégamment enrobées en des vers d'une facture douteuse.

C'était l'époque héroïque, celle où la culture générale était très peu répandue, où le commerce avec les maîtres était extrêmement difficile, où une élite très restreinte ne suffisait pas à créer un milieu favorable à l'éclosion, n'écrivons pas des génies, mais au moins des talents honorables. Avec une culture étendue bien au-dessus de la moyenne, Crémazie, par exemple, ne parvint qu'à aligner des vers qui conservent un intérêt historique et qui ne parviennent à nous émouvoir aujourd'hui que par le souvenir des malheurs du poète. La distinction entre prose et poésie était alors purement formelle; personne n'aurait vu de la poésie véritable dans certaines pages de prose de Chateaubriand, tandis que les scolaires alexandrins de l'abbé Delille passaient pour de la poésie. C'était évidemment commode pour classer les genres en des catégories définies; personne ne pouvait se tromper sur l'étiquette!

Ce temps est aujourd'hui révolu, on le souhaiterait en tout cas. Or, voici qu'un beau poète d'une puissance virile, Alfred Desrochers, vient de ranimer une vieille querelle en donnant aux jeunes des conseils d'art qui paraissent singulièrement conventionnels et par là étriés. Conservons la versification traditionnelle; comment ne saurions-nous pas nous satisfaire de l'alexandrin de Malherbe et de Boileau, de Racine et de Valéry? Le moule est sacro-saint, il ne saurait être question d'en changer! Ce que Desrochers oublie, c'est que les tempéraments de poète ne sont pas tirés à plusieurs exemplaires identiques, qu'il n'y en a pas deux qui puissent s'accommoder exactement des mêmes moyens d'expression, que chacun doit se forger un instrument personnel de connaissance et de transpositions poétiques. Les recettes n'existent pas, sauf pour les pions. Et le poète d'*A l'ombre de l'Orford* vaut infiniment mieux que l'apologiste d'une tradition immuable qui a donné ses fruits, mais qui ne possède pas par elle-même la clef du royaume de poésie. Car, à ce compte, combien de poètes n'auraient pu y entrer, par refus et impossibilité de se plier à des règles établies après coup par des professeurs soucieux de systématiser les génies?

Dans un article récent de *Culture*, Desrochers écrit: « A mon sens, une poésie *spécifiquement* canadienne-française serait toute en force, toute en essentiel, toute en humain. Elle serait, pour employer deux termes bien à la mode, violente, brutale, fataliste et pessimiste. Elle n'aurait que faire des raffinements. Elle s'occuperait de l'homme, et elle serait plutôt formaliste, parce que c'est une tradition inoffensive qui permet même d'être un peu routinier. » Je soupçonne l'ex-poète qui a écrit ces lignes d'être désabusé et de ne pas se priver de jouer de l'ironie. La routine n'est pas un idéal, en poésie moins qu'ailleurs. Et s'il y a des poètes qui aspirent à se perdre dans une tradition formaliste qui les protège contre leurs égarements, c'est qu'ils ne sont poètes que de nom.

Dieu merci, nos poètes contemporains ne se croient pas tenus à une discipline aussi rigoureuse et ne craignent pas, pour obéir à la loi profonde de leur inspiration, de s'affranchir de la contrainte des maîtres. A vrai dire, cette émancipation remonte assez loin, quoiqu'elle fût alors moins générale qu'aujourd'hui. On peut mesurer le chemin parcouru, par exemple, entre Fréchette et Paul Morin. Dans le choix des thèmes, dans la facture des poèmes, Morin a renversé des idoles, il est entré de plain-pied dans le courant de la littérature universelle (j'apprécie ici la tendance, et nullement le succès). Chopin et Delahaye ont œuvré dans le même sens, dans la voie de la libération. Comme leurs tentatives, souvent modestes, nous reposent du tintamarre patriotique de Chapman et des enfilades rimées du barde Pamphile Lemay!

Les trois poètes les plus puissants, je n'écris pas les plus parfaits, que nous possédions actuellement sont, à mon sens, Robert Choquette, Roger Brien et François Hertel. Les deux premiers ont, ou plus exactement avaient plusieurs points de ressemblance, tandis que le dernier forme une catégorie *sui generis*. Choquette a voulu être le romantique du xx^e siècle au Canada français; son inspiration souvent très moderne se pliait aux règles de la métrique de Lamartine et de Vigny. Il est extrêmement difficile de juger pertinemment de son évolution, car depuis plusieurs années déjà il n'a rien publié, absorbé par une astreignante besogne radiophonique. Les quelques extraits lus ici et là, dans diverses revues, de sa *Suite maritime*, procurent une impression confuse, que nous avons hâte de préciser quand nous aurons en mains l'œuvre complète. Ces vers ne paraissent pas tout à fait dégagés de la gangue de la prose. Il serait injuste d'appuyer, car il se peut fort bien que l'ensemble modifie en grande partie ce point de vue. Parti aux États-Unis pour une année, loin des tracas de la composition quotidienne, peut-être Choquette se replongera-t-il dans un bain salutaire de poésie.

Roger Brien, ou le plus prolifique de nos poètes. Depuis quelques mois, je reçois des plaquettes et des recueils de vers de Roger Brien. J'y admire surtout l'ardeur au travail, le souci constant de la perfection, la volonté de se renouveler sans cesse. Et le fait est qu'il réussit à ne pas succomber au péril des formules et qu'il modifie habilement

sa manière. Né romantique et doté d'un souffle épique exceptionnel chez nous, Brien redoute l'écueil de sa grande facilité. Après son poème dantesque sur *Ville-Marie*, il chante le Christ dont il recherche les regards sur nos temps; après une *Marie des Neiges* d'une exquise suavité, il recueille les sourires d'enfants en des vers légers et frais. Il est toujours en quête de nouvelles formes, il ne se limite pas à un genre. Pour ma part, j'estime néanmoins que Brien n'a pas encore écrit son œuvre maîtresse et je sais que c'est là son sentiment profond. Il ne doute pas un seul instant que ce jour viendra; il s'y prépare par un travail intense. J'ai foi qu'il ne décevra pas notre attente.

François Hertel se plaît à faire de la haute fantaisie métaphysique. Rien de ce qu'il écrit n'est indifférent, qu'il se livre à des anticipations historiques ou à des voltiges théologiques. Il possède en effet une saveur réelle, une admirable spontanéité que son érudition libéralement étalée n'est pas encore parvenue à étouffer: preuve de robustesse! Épris de Claudel, son culte pour la pensée et la forme du maître l'embarrasse encore; il n'a pas réussi à se dégager complètement d'une influence aussi écrasante. Mais cela viendra. François Hertel est habité du feu sacré, une flamme brûle en lui qui ne s'éteindra pas. Toutes les sévérités et même les injustices d'une critique acharnée contre lui n'y changeront rien. Créer n'est pas pour Hertel une distraction de dilettante, c'est la satisfaction d'un besoin profond, irrésistible.

Écrira-t-il encore, le poète des *Regards et jeux dans l'espace*? Je crains beaucoup que Saint-Denys Garneau n'ait été qu'un météore éblouissant dans notre ciel littéraire. Il y a cinq ans, il nous transmettait un message d'une densité et d'une sonorité uniques dans les lettres canadiennes. En une plaquette de soixante-quinze pages, il s'affirmait d'emblée le plus pur et le plus princièrement doué de sa génération.

Une anthologie qui aurait des ambitions artistiques plus qu'historiques retiendrait surtout ce merveilleux *Accompagnement* par lequel Saint-Denys Garneau rejoint les plus beaux poètes en langue française de son époque:

Je marche à côté d'une joie,
D'une joie qui n'est pas à moi,
D'une joie à moi que je ne puis pas prendre.

Je marche à côté de moi en joie,
J'entends mon pas en joie qui marche à côté de moi,
Mais je ne puis changer de place sur le trottoir, [c'est moi.
Je ne puis pas mettre mes pieds dans ces pas-là et dire: Voilà,

Je me contente pour le moment de cette compagnie,
Mais je machine en secret des échanges
Par toutes sortes d'opérations, des alchimies,
Par des transfusions de sang,
Des déménagements d'atomes par des jeux d'équilibre,

Afin qu'un jour, transposé,
Je sois porté par la danse de ces pas de joie,
Avec le bruit décroissant de mon pas à côté de moi,
Avec la perte de mon pas perdu s'étiolant à ma gauche
Sous les pieds d'un étranger qui prend une rue transversale.

Si Saint-Denys Garneau n'a pas fait école, je veux rapprocher de lui Anne Hébert qui, avec une ingénuité désarmante, recherche *les Songes en équilibre* dont elle s'est enchantée. J'ai écrit ailleurs que les poèmes d'Anne Hébert sont l'apothéose discrète et enjouée de la gratuité et je crois

que c'est là le plus bel éloge à en faire. Des impressions demeurent en elle vivaces, elle ne cherche pas à en faire matière d'art, à les utiliser, comme on dit si grossièrement. C'est la poésie elle-même qui emprunte son âme pour parvenir jusqu'à nous. Je me permets de citer *Instant*, exemple pertinent de sa manière et secret de son art si attachant:

La rue paisible,
Le vert transparent
Des feuilles,
L'inflexion
Des bouleaux
Et l'élanement
Des branches;
Un enfant
Qui chante,
Un homme qui passe;
Tout le tendre
Et doux matin;
Cet air tranquille
Et arrêté,
Cette grâce
Posée
Dans l'instant.

Quand Clément Marchand se résoudra à publier ses vers qui lui ont déjà valu, malgré leur mérite, une récompense officielle, je crois bien qu'il atteindra d'un seul élan à une place honorable parmi nos poètes. D'ici là, contentons-nous d'imaginer un recueil sans doute beaucoup plus beau qu'il ne sera jamais! Cécile Chabot fait preuve d'une vigueur peu commune, d'un accent personnel qui laisse présager une œuvre solide. Elle voit et interprète la nature avec une intensité remarquable. Rina Lasnier a jusqu'à un certain point réhabilité la sensibilité, qui a souvent mauvaise presse et non sans raison. C'est une âme vibrante, un tempérament opulent qui s'émeut au spectacle de la vie. Elle côtoie souvent le précipice de la mièvrerie, mais il y a peu d'exemples qu'elle y soit jamais tombée. Jeannine Bélanger a réussi quelques poèmes qui conservent son nom en vedette et préviennent encore un jugement définitif, à supposer qu'il existe telle chose qu'un jugement définitif dans les questions d'art!

J'ai voulu relever au passage quelques tendances de la poésie franco-canadienne. Elle s'éloigne délibérément des sentiers battus, elle renouvelle ses thèmes, elle ne se croit plus tenue à une métrique arbitraire. L'avenir seul départagera le bon grain de l'ivraie, fera triompher les poètes authentiques des rimailleurs pour qui la poésie n'est pas une compagne de tous les instants. Dès aujourd'hui, cependant, il paraît évident que nous assistons à un renouveau plein de promesses. Nos poètes ont compris que si « c'est en se nationalisant, comme écrit Gide, qu'une littérature prend place dans l'humanité », il ne s'ensuit nullement que le particularisme régionaliste puisse aider à l'avènement d'une grande poésie française au Canada. Nos contemporains cherchent au contraire à se dégager de ce chauvinisme littéraire qui est synonyme de rétrécissement. Ils partagent avec les poètes des autres pays des préoccupations identiques. Ils recueillent dans leur âme le chant du monde et leur univers n'est plus confiné à leur horizon paroissial. Au point de vue formel, ils procèdent à une entreprise analogue de libération. Sans rejeter systématiquement la prosodie classique, ils ne s'y astreignent pas pour la piètre satisfaction de continuer une tradition qui s'accommode mal de leur originalité propre. En dix ans, la poésie canadienne de langue française a accompli des progrès étonnants; elle a renversé les bornes-frontières, elle s'engage dans la voie de l'universel.

LIVRES RÉCENTS

Les Canadiens français et leurs voisins du sud, publié sous la direction de Gustave Lanctôt grâce à la Dotation Carnegie pour la Paix; Montréal, Bernard Valiquette, 1941. 322 pp., 25 cm.

DE CONCERT avec des éditeurs de Toronto, London et New Haven, les éditions Bernard Valiquette publient grâce à la Dotation Carnegie pour la Paix (Section d'économie politique et d'histoire) un essai, écrit en collaboration, sur *les Canadiens français et leurs voisins du sud*. Cette publication groupe des études historiques de MM. Gustave Lanctôt, qui a dirigé l'œuvre, Raymond Parent, Benoît Brouillette, Jean Bruchési et l'abbé Georges Robitaille. Ces études historiques marquent l'évolution des relations et des sentiments qui ont éloigné ou rapproché les Canadiens français de leurs voisins du sud. Les circonstances historiques et géographiques — données naturelles inévitables — ont voulu que ces deux peuples fussent voisins. Certains Canadiens — les guerres passées sont sans doute une des causes de ce sentiment, mais aussi des conceptions diverses de la vie ne cessent de jouer ici — ont toujours manifesté de l'antipathie pour nos voisins du sud. Le plus souvent, nous avons tout simplement ignoré nos voisins et, comme le signale M. Shotwell dans sa brève préface, nous nous sommes « presque uniquement préoccupés des questions limitées au Canada » ou de nos « rapports avec la France et la Grande-Bretagne ». Il est évident que ces dernières préoccupations, M. Shotwell ne les condamne pas, mais n'a-t-il pas raison de se demander s'il n'est pas, à côté d'elles, une place légitime pour l'étude de nos relations avec nos voisins du sud? L'exclusivisme est toujours un mal — un moindre mal parfois, mais toujours un mal — et il est indéniable qu'étant géographiquement américains, historiquement appelés à vivre aux côtés d'un grand peuple et donc à en subir, d'une manière ou d'une autre, l'influence, nous ne saurions trouver idéal de nous pelotonner dans l'ignorance et la méconnaissance des autres. Sinon, les terribles leçons de l'Europe pourraient bien nous être données plus directement.

C'est à cette compréhension réciproque, basée sur la connaissance des caractères de chacun, et sur laquelle pourrait s'élever un réseau de relations justes, opportunes et fécondes, que fait appel *les Canadiens français et leurs voisins du sud*. Comme le dit M. Gustave Lanctôt, « le présent ouvrage a pour but et pour domaine l'étude des relations entre deux pays nord-américains, qui furent au début la Nouvelle-France et les colonies anglaises, et qui devinrent ensuite le Québec et les États-Unis ». Chacun des historiens a étudié ces relations à l'une ou l'autre des diverses époques communes à l'histoire des deux peuples.

M. Lanctôt évoque d'abord les relations des premières colonies anglaises du nord-est avec l'Acadie, jusqu'à la cession du pays à la Grande-Bretagne. M. Raymond Parent marque ensuite — et il fait ici œuvre de pionnier, cette partie de notre histoire étant peu connue sous cet aspect — l'évolution des sentiments des premiers colons français envers les colons anglais du sud. Le distingué directeur des Archives nationales reprend ensuite la plume pour poursuivre cette étude au cours des premières années consécutives à la conquête britannique et jusqu'à la période des troubles de 1837. C'est M. Bruchési qui traite de cette époque mouvementée de notre histoire — 1812-1867 — au cours de laquelle les idées américaines ont été le plus consciemment influentes chez nous.

M. Benoît Brouillette dessine ensuite cette grande carte épique qu'est l'histoire des pelletiers, explorateurs et missionnaires par tout le continent de 1763 à 1846. M. l'abbé Georges Robitaille termine cette histoire missionnaire en rappelant l'exode canadien aux États-Unis, qui n'est pas sans relations avec les efforts missionnaires de l'époque. Et M. Lanctôt ferme le volume par une étude — claire et franche — de l'influence américaine chez nous depuis quatre-vingts ans. « Cette rétrospective conclut à une prédominance constante de l'économique dans les rapports québéco-américains et à une pénétration non moins constante de l'influence américaine depuis la conquête de la province. » Toutes ces études expliquent naturellement bien des attitudes politiques, économiques et culturelles du Québec.

Des nombreuses considérations historiques il suit principalement que les Canadiens français n'ont jamais été, en général, portés à désirer l'annexion aux États-Unis. Il suit encore en premier lieu que les Canadiens ont désiré la collaboration éco-

nomique des États-Unis, mais de moins en moins, et, depuis 1929, presque plus. Les cris: *Emparons-nous de l'industrie!* lancés ces dernières années, ne laissent aucun doute à ce sujet. Est-ce à dire que les Canadiens ne désirent aucunement collaborer avec les États-Unis? Non pas: les Canadiens français ont tout simplement pris conscience de l'importance de la vie économique dans la civilisation et la culture et ils désirent se rendre maîtres de leurs ressources afin d'être maîtres de leur vie culturelle, car il n'est pas de culture qui vive dans les nuages: le culturel est toujours fortement enraciné dans l'économique. Les Canadiens français veulent donc être les amis, les alliés des Américains, mais non pas leurs esclaves.

Il devient d'ailleurs de plus en plus évident que les Canadiens désirent collaborer avec les Américains sur le plan politique. Déjà en 1935, M. Henri Bourassa disait: « Canada is a nation in America, and not in Europe or Asia. » Il semble que le Canada soit de plus en plus porté à entrer dans l'Union pan-américaine et cela est un symptôme d'une extrême importance, car de cette attitude naissent des conséquences non seulement économiques mais aussi culturelles. Il y aurait pour les Canadiens un enrichissement très grand à collaborer davantage avec les Latins du sud.

Que l'on n'aille pas croire que j'ai l'intention de dire ici que nous devons nous américaniser, et perdre nos caractères propres pour adopter ceux de nos voisins du sud. On ne fera jamais un peuple fort en le déracinant de ses origines. De même que le Canadien doit admirer les qualités de l'Américain et tenter de les assimiler pour s'en enrichir, l'Américain peut trouver chez nous certaines qualités qu'il n'adopterait pas sans profit, pourvu toutefois qu'il veuille bien se donner la peine de les assimiler. J'ai conscience de dire là des truismes. Mais peut-être ne faudrait-il jamais dire que des truismes...

Le tourisme, la radio, le film, la publicité et mille autres moyens de créer des relations travaillent et ne cesseront pas de travailler à apporter chez nous des éléments américains. Pour éviter la catastrophe que serait l'ingurgitation pure et simple de tout ce qui nous arrive du sud, il nous faut apprendre l'art de la manducation et de la digestion. Un système bien vivant assimile et rejette. Ainsi doit-il en être des nations. La synthèse canadienne-française ne saurait être la synthèse américaine, parce que les puissances qu'une indéniable hérédité transmet aux fils des deux nations sont diverses. Il ne faut pas nier les analogies, il ne faut pas fuir le voisin parce qu'il est différent; il faut au contraire apprendre de lui ce qu'il peut nous enseigner et nous efforcer d'être dignes de lui enseigner à notre tour des choses humaines. L'assimilation de l'un par l'autre, non; l'un et la collaboration, oui.

Le but des auteurs ne leur permettait pas d'entrer en ces considérations qui ont fenêtre sur l'avenir; ils ne m'en voudront pas d'avoir tiré ces conclusions moi-même, car elles découlent de leurs considérations. Il ne nous reste qu'à mettre la main à la pâte; il y a deux manières d'être dans le pétrin, choisissons la bonne. On ne bâtit pas sans peine ni douleur. Comme Achille, ayons le pied léger et le cœur allègre.

Guy SYLVESTRE.

Joseph CARRIER, ptre, D. Th. — **Le Mariage**. Exposé doctrinal en tableaux synoptiques. Saint-Ferdinand de Mégantic, Hôpital Saint-Julien, 1941. 154 pp., 27,8 cm., \$1,50 franco.

UN OUVRAGE austère et lumineux qui fait revivre les années de collège. Bien souvent nos professeurs nous donnaient en devoir le tableau synoptique de tel chapitre d'histoire ou de littérature. Rude tâche, mais profitable. L'auteur est un virtuose du genre synthétique: par l'agencement clair et aéré, les divisions bien articulées, la logique de la pensée et l'exactitude du style, son ouvrage secondera professeurs et étudiants. Les nombreux schémas sur l'éducation sociale, le relèvement économique de la famille orientent vers les problèmes actuels et exposent les solutions de l'Eglise. Le succès de librairie obtenu par cet ouvrage — 1,300 exemplaires écoulés en quelques mois — prouve son opportunité. L'auteur fait mieux connaître et comprendre *Casti connubii et Divini illius Magistri*.

Paul RACINE.

SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

A l'époque incertaine et troublée où nous vivons, l'une des tâches les plus importantes du Secrétariat de la Province est la conservation de notre patrimoine artistique — des nombreuses oeuvres de sculpture et d'orfèvrerie, d'architecture et de peinture, que nos ancêtres ont produites avec la continuité de style et l'habileté manuelle qu'ils devaient à l'esprit de la corporation ouverte.

Mais pour conserver notre patrimoine artistique, encore faut-il le connaître. Voilà pourquoi, depuis quelques années, une équipe d'enquêteurs, formés dans les grandes écoles de Paris, parcourent chaque région de la province pour y découvrir les témoignages encore existants du fécond labeur de nos pères et de leur talent. Déjà ils ont inventorié, étudié, mesuré, même daté des milliers de sculptures, de pièces d'orfèvrerie, de tableaux et de monuments; déjà ils ont exhumé des livres de comptes ou de raison, des milliers de noms d'artistes ou d'artisans. Ils n'ont pas borné leurs recherches aux arts; ils ont accumulé de nombreuses notes sur la vie économique d'autrefois, sur les coutumes de nos ancêtres, sur leur langue et leur vocabulaire...

L'inventaire de nos oeuvres d'art comprend actuellement plus de deux mille cinq cents dossiers classés par noms de lieux; environ vingt-cinq mille liasses de documents; près de douze mille photographies et gravures; un nombre considérable de fiches de rappel. De plus, les enquêteurs du Secrétariat ont réussi à sauver de la destruction et de l'oubli des oeuvres d'art qui, sans leur intervention, seraient aujourd'hui perdues pour la collectivité.

JEAN BRUCHÉSI
Sous-Secrétaire de la Province

HECTOR PERRIER
Secrétaire de la Province

Semaines Sociales du Canada

XIXe session — Saint-Jean, 1942

PARAITRA EN NOVEMBRE

LA DÉMOCRATIE

Compte rendu
des Cours et Conférences



Secrétariat des Semaines Sociales du Canada
ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
1961, rue Rachel Est, Montréal

Ce volume se vend \$1.50, \$1.65 franco.
Ceux qui enverront \$1.50 avant le 1^{er}
novembre recevront le volume franco.

NOUVELLE ÉMISSION:

Première hypothèque

\$500,000.00

LES SOEURS DE MISÉRICORDE DE MONTRÉAL

à 3%, 3½% et 4% échéant du 1^{er} octobre 1943
au 1^{er} octobre 1973

•
Prix et circulaire sur demande
▼

CRÉDIT INTERPROVINCIAL, Limitée

10 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL

BEIair 2614

CONSEIL D'ADMINISTRATION

J.-Louis LÉVESQUE,
président

J.-A. BOIVIN, N.P. (Berthier)
vice-président

J.-Georges DUBÉ (Rimouski)

V. FAVREAU,
secrétaire

Aimé DOMINGUE, dir.-gérant

Lucien AUBIN (Joliette), représentant

Votre testament!

Ne remettez pas à plus tard l'accomplissement de cet acte important, car la mort peut vous enlever subitement à ceux qui dépendent de vous.

Nommez cette Société votre exécuteur testamentaire. Elle a été créée dans ce but et possède ces garanties:

COMPÉTENCE
PERMANENCE
SÉCURITÉ —

qu'aucune personne en particulier ne peut offrir

Le Sun Trust Limitée

Arthur Vallée, C. R., LL. D.
président

Joseph Simard Albert Hudon Hon. J.-A. Brillant, C. L.
vice-présidents

Hervé Prévost
directeur général

Gérard Favreau
secrétaire

Siège social:
10 ouest, rue St-Jacques
MONTRÉAL

Succursale:
132, rue St-Pierre
QUÉBEC

|||
*Avec
les hommages
de la maison*

MONGEAU & ROBERT

Cie Ltée

◆
CHARBON
HUILE A CHAUFFAGE
◆

●
●
●
1600 est, rue Marie-Anne - Montréal